

La Roche-sur-Yon, le 27 juin 2006

Direction du Conseil et du  
Contrôle interne de la légalité  
Service Conseil municipal  
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2006

### PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

**Monsieur le Maire** donne lecture des **pouvoirs** :

- |                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| – Gilles BOURMAUD         | à | Danièle HILLIER (questions 1 à 8)         |
| – Bernard VIOLAIN         | à | James VARENNES                            |
| – Monique RODDE           | à | Roland GUILLET                            |
| – Jacques AUXIETTE        | à | Pierre REGNAULT                           |
| – Yolande BURNELEAU       | à | Françoise VIGNAULT                        |
| – Lisiane GUIBERT         | à | Françoise GRIVEL (questions 36 à 70)      |
| – Marie-Sabine CAILLETEAU | à | Angie LEBOEUF (questions 30 à 70)         |
| – Georges COUTURIER       | à | Laurent CAILLAUD                          |
| – Françoise ORCEAU        | à | Madeleine DAVID (questions 12 à 70)       |
| – Anne LAPORTE            | à | Jean-Pierre GALLOCHER (questions 48 à 70) |

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2006 est adopté.

**Monsieur le Maire** informe le conseil du retrait de la question n° 56 "Réhabilitation du cinéma de centre ville Le Concorde – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés".

Des modifications ont été apportées sur deux points :

Question n° 10 : Cession de terrains à la SAEML ORYON – Secteur de L'Annexe"  
L'emprise cédée passe de 16 315 m<sup>2</sup> à 10 000 m<sup>2</sup>.

Question n° 19 : Gare de La Roche-sur-Yon – Pôle d'échange multimodal – Convention de pré-financement par la Ville des études relatives à la construction de la passerelle piétons-cycles et personnes à mobilité réduite"

Le montant de la convention de préfinancement passe de 204 000 € HT à 215 000 € HT.

**Monsieur le Maire** fait la déclaration suivante :

« Depuis notre dernier conseil municipal, quelques événements au plan local me semblent devoir être relevés. Tout d'abord le moment unique, historique diront certains, qu'a constitué ce 1<sup>er</sup> concert français « d'une seule voix », dans une salle du Manège pleine à craquer, mêlant symboliquement des artistes israéliens et palestiniens.

Dans ces moments on mesure la fragilité des rapports humains broyés par les rapports de forces des nationalismes guerriers, mais aussi la pertinence de continuer à développer le maximum de rapports entre les populations des différents pays, comme nous l'avons fait avec la signature de notre 6<sup>ème</sup> jumelage avec BURG.

La démarche entreprise avec ZIBO est du même ordre. Elle doit nous permettre de mesurer à quel point la France, comme l'occident tout entier, n'a pas pris conscience suffisamment tôt de l'extraordinaire développement de ce pays « boosté » par les investissements occidentaux, sans que nous sachions en tirer les conséquences en terme de réactivité locale. La démarche menée par le Président de la Région qui se veut offensive pour la promotion de nos entreprises, et en même temps respectueuse d'un peuple qui a une longue histoire, est du type que les gouvernements successifs auraient dû mettre en place plus tôt à une plus grande échelle. Je me félicite que le Président du parti communiste de ZIBO, devant toute la délégation régionale, ait mis en avant les espoirs qu'il fondait dans un partenariat à poursuivre avec La Roche-sur-Yon, notamment avec l'hôpital où la délégation a été très bien reçue.

Φ

J'ai participé en tant que maire du chef lieu à plusieurs rencontres importantes pour la préparation de ce qui succédera au Contrat de Plan, à savoir le contrat de projet qui devrait démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour couvrir la période 2007-2013. Notamment à deux rencontres que la Région a organisées avec les présidents des chambres consulaires et ici même avec les présidents des structures intercommunales. Saluons la démarche qui est une première du Président de Région qui se déplace pour écouter les élus locaux. Conformément à mes prévisions, sur ce sujet, le Président du Conseil Général a bien voulu – enfin – accepter de se mettre autour d'une table pour parler des projets du département. Espérons que cette évolution se poursuivra.

Le Ministre de l'aménagement du territoire nous a également invités en Préfecture de Région pour évoquer le même sujet. Si tous les élus ont signalé que les conditions de préparation étaient trop rapides, d'autant qu'aucune enveloppe financière n'est encore connue, tous ont joué le jeu républicain d'avancer quelques projets. Nous aurons à en débattre pour notre ville. Il faudra d'abord commencer par faire reprogrammer et financer ce qui, étant prévu, n'a pas été engagé ou terminé pour la Vendée, comme l'électrification de la ligne Nantes-La Roche et le pôle multimodal. Les enjeux annoncés nous amèneront à privilégier ce qui est prioritaire aux yeux du gouvernement et aux nôtres comme la poursuite du développement de l'université, la réalisation d'une technopole, d'une pépinière pour entreprises innovantes. De notre point de vue devraient pouvoir être éligibles des équipements sportifs ou culturels, mais là on est sans doute hors des clous budgétaires. Nous en reparlerons lorsque le gouvernement aura fixé les moyens qu'il entend y consacrer.

Φ

Malgré les inquiétudes qui pèsent sur les financements futurs de l'Etat, la Ville de La Roche sur Yon continue de se développer. Avec l'ouverture du boulevard Denis Papin la semaine dernière, nous avons par exemple achevé l'opération de suppression du passage à niveau des Forges, une opération qui modifie profondément les quartiers riverains.

Par ailleurs, nous inaugurons la semaine prochaine le Pôle Enfance Jeunesse de la Vallée Verte qui accueille désormais dans des conditions idéales les enfants yonnais .

Autre exemple et j'en terminerai là : la résidence étudiante de la Simbrandière se termine, et sera confiée à la gestion du CROUS dès la rentrée prochaine.

Trois exemples de réalisations menées en partenariat avec d'autres collectivités locales et notamment la Région des Pays de la Loire.

Φ

Et si la Ville se développe, elle n'en oublie pas la qualité de services qu'elle se doit d'offrir aux Yonnais. C'est grâce à cet esprit de service public, à cette volonté de toujours offrir mieux, que La Roche sur Yon a été remarquée parmi de nombreuses villes françaises par le réseau des Villes éducatrices. Elle sera l'une des 4 villes à présenter un projet, celui que nous menons dans les écoles sur les questions de « nutrition santé », lors du colloque national du Réseau en septembre prochain à Lyon.

Au plan interne, contrairement aux déclarations plus politiques que syndicales étalées dans la presse ce matin, je peux affirmer qu'un travail remarquable est engagé depuis de longs mois pour améliorer l'efficacité des services municipaux et les conditions de travail des agents. Je peux citer une modernisation exceptionnelle du CTM qui va, dès la rentrée de septembre (mais nous aurons l'occasion d'y revenir) grâce à la création d'un Service d'Intervention Rapide, permettre de mieux répondre aux attentes des habitants et de la municipalité. Un autre chantier très avancé, c'est celui de la réduction des emplois à temps partiels contraints et de l'auxiliariat qui nous place déjà parmi les villes maîtrisant le mieux cette question. Un travail de fond est également engagé pour améliorer le

fonctionnement des résidences de personnes âgées et pour professionnaliser l'entretien ménager. Un gros travail s'accomplit dans le cadre des projets de services et 3 syndicats qui défendent pied à pied les intérêts des salariés, à leur place de syndicat, jamais complaisants, mais responsables, jouent un rôle positif et surtout constructif dans cette modernisation : je veux parler de FO, CGT et CFDT.

Φ

Ce Conseil est marqué – hors projet centre urbain dont je parlerai tout à l'heure – par la poursuite des opérations permettant le développement de notre ville : ZAC, 1<sup>ère</sup> convention pour engager le pôle multimodal, mais aussi le lancement des animations d'été d'une richesse exceptionnelle : avec les (F)estivals, loisirs en liberté, sports vacances. Si l'on inclut la piscine, un été au ciné, le feu d'artifice du 14 juillet tiré par Jacques COUTURIER Organisation, ce sont des centaines d'activités différentes que la Ville propose aux Yonnais qui ne partent pas en vacances tout l'été, et cela soit gratuitement, soit à des tarifs étudiés. Nous incluons dans l'information donnée aux Yonnais les activités du Conseil Général aux haras, puisque ce sont leurs impôts aussi qui les financent. Et puis si le site des haras demeure un sujet sensible et politique, les photos de Yann ARTHUS BERTRAND ne le sont pas, alors nous irons les voir ensemble.

Nous ne serons pas seuls, les étés précédents nous ont montré que les touristes de la côte n'hésitaient pas à venir en visite chez nous et pour cause : "on est bien l'été à La Roche sur Yon".

Le succès des Zygomates, l'événement « rugby » du week-end dernier avec une première en France : les finales nationales féminines, pour ne citer que ceux-là ont une fois de plus montré la dynamique de notre ville dans les domaines culturels et sportifs et bien d'autres manifestations vont se succéder tout l'été pour nous en mettre plein la fête. »

## **1. Etude de requalification et de redynamisation du centre urbain – Marchés de définition – Résultat de la procédure**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**Monsieur le Maire** fait l'intervention suivante :

« Le 15 décembre 2004, lors du dernier conseil municipal de l'année du bicentenaire, je rappelais que les festivités du bicentenaire de la ville, avec leur cortège de débats et de réflexions, avaient eu le grand avantage de mettre l'accent sur le patrimoine et l'identité de notre ville. Celle de la vieille ville qu'il faut savoir redécouvrir et celle du pentagone napoléonien qui qualifie à jamais notre identité.

Cette identité, il nous revient de la conforter, pour le présent comme pour l'avenir de notre ville. Car, pour rendre plus puissante l'attractivité de la ville, nous devons faire de son hypercentre le POINT FOCAL d'une région de plus en plus vaste en renforçant son identité, creusée par son histoire et perpétuée par l'urbanisme qui nous a été légué par les anciens.

De nombreuses raisons militent en faveur d'une stratégie forte, inscrite dans la durée.

D'abord, nous pouvons tirer parti du fait que La Roche s'est beaucoup développée en périphérie, tant en habitat qu'en activités économiques, pour nous pencher maintenant sur le centre urbain lui-même et les grands quartiers de la ville.

Cette stratégie est inscrite dans le projet urbain, adopté en 2004, qui fixe les ambitions pour les 15 prochaines années : conforter l'attractivité de notre chef lieu, tout en lui conservant sa qualité de vie exceptionnelle. De plus, ces orientations restent en cohérence avec notre volonté de développer notre territoire au sud du Pays Yonnais, volonté inscrite dans le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Yon et Vie, adopté à l'unanimité de ses 23 communes.

Il ne s'agit pas là de vaine théorie, puisque de nouvelles enseignes sont annoncées à Roche Sud qui vont accroître la zone de chalandise du chef-lieu. Ainsi, demain, sera examiné en CDEC le projet d'implantation LEROY MERLIN que beaucoup attendent avec impatience.

Cette stratégie vient aussi au bon moment car elle s'enracine dans un mouvement de fond de la société, qui renouvelle le BESOIN DE VILLE chez nos contemporains. D'ailleurs, tout démontre le potentiel de développement de l'activité commerciale en centre ville, pour peu que du foncier se libère. Voyez le fonctionnement des nouvelles halles, dans un quartier qui a plus d'atouts qu'on ne le dit parfois, où la librairie 85000 occupera à la rentrée tout l'espace derrière les halles en ouvrant, de surcroît, un café BD. Et bientôt d'autres opérations seront rendues possibles grâce à plusieurs opportunités foncières qui se dessinent en plein centre de La Roche.

Enfin une opportunité nous est offerte de faire profiter le centre ville de l'arrivée de nombreux nouveaux habitants, à La Roche sur Yon et sur son bassin de vie qui je le rappelle, avec près de 350 000 habitants, s'élargit chaque jour.

Pour conduire cette stratégie, nous avons décidé d'une méthode : celle qui est à l'oeuvre et qui réussit dans le quartier gare. CELLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN.

Le renouvellement urbain, c'est d'abord le refus d'agir au coup par coup. C'est penser globalement et dans la durée, en s'inscrivant dans le territoire large c'est-à-dire, pour nous, LA VENDÉE TOUT ENTIÈRE. Car, si le centre est un quartier, c'est aussi beaucoup plus. Et cette réalité, ce plus, il nous revient de le faire fructifier.

Convenez-en, l'enjeu est important. C'est pourquoi nous voulons réunir les meilleures expertises disponibles. Elles sont nombreuses et de différents ordres :

- La nôtre d'abord (soyons modestes !), celles d'élus qui avons notre mot à dire dans la réflexion comme dans la mobilisation des compétences et des énergies, avant d'assumer la responsabilité des décisions finales.
- Celles des services de la ville qui sont nombreuses et de tous ordres, notamment dans la maîtrise d'oeuvre publique pour organiser les compétences externes.
- Celles des bureaux d'études, architectes, universitaires, experts divers qu'il serait bien irresponsable de ne pas mobiliser. C'est dans cet esprit que nous avons retenu comme assistant à la maîtrise d'ouvrage Monsieur CHAPUIS, ancien directeur de l'école d'architecture de Rennes, ancien adjoint à l'urbanisme de Rennes et actuel vice-président de Rennes Métropole. Avec lui j'ai fait le tour des principales agences d'urbanisme françaises de façon à comprendre, voir, sentir leur façon d'aborder la ville et réinvestir une part de leur expérience dans nos travaux.

La Roche est une ville en développement qui intéresse et attire. Sans doute est-ce là une des raisons pour lesquelles de nombreux bureaux d'études de très haut niveau et de grande réputation ont répondu à l'appel d'offres de notre marché de définition.

Bien sûr, la démarche va largement s'étendre, dans le respect de la culture du débat et de la décision collégiale qui est la nôtre. À chaque occasion (et, au besoin, en les suscitant), nous allons réunir de larges audiences pour des réflexions, des débats, des quinzaines de l'urbanisme et autres cafés ou visites d'architecture, afin de mobiliser toutes les intelligences au service du projet que nous allons construire AVEC et POUR les Yonnais. Car les Yonnais sont au centre du projet pentagone 2020.

- Nous comptons aussi sur la capacité d'expertise des Yonnais, parce qu'ils connaissent leur ville, et ont des choses à dire. A l'image du projet gare, ils seront associés sous différentes formes. Contrairement à ce que certains commencent à susurrer faute de pouvoir dire ou faire autre chose, le projet pentagone 2020 est destiné aux Yonnais et aux Vendéens, il se fera avec eux. Rien n'est décidé d'avance. Rien n'est ficelé. Tout est à débattre. Et le débat commence aujourd'hui. Il s'amplifiera lors de la quinzaine de l'urbanisme en septembre. Les habitants du centre, qui sont les premiers concernés, pourront s'exprimer, dire leur mots, et avec eux tous les acteurs de la ville : commerçants, architectes, investisseurs, etc. Bref, j'appelle au débat tous ceux qui s'intéressent, à un titre ou à un autre au destin de leur ville.

Car, notre choix est celui de responsables qui veulent avancer avec les citoyens, dans l'échange et en progressant pas à pas. C'est pourquoi nous avons choisi la procédure du marché de définition par laquelle nous sélectionnons une équipe expérimentée pour nous accompagner dans la conception progressive de la ville que nous voulons vivre.

Ainsi, dans le temps même où nous définissons une stratégie globale à moyen terme, nous continuons d'agir au présent. Par exemple, l'équipe retenue jouera le rôle d'architecte conseil et commencera à le faire pour des choses aussi banales que l'adaptation des bordures de trottoir en centre ville. Elle apporte un regard nouveau sur les projets en cours comme la place Pêchereau, ainsi que sur les projets immobiliers déposés en mairie ou sur le point de l'être.

De façon évidemment plus large, l'équipe retenue nous aidera à élaborer le devenir de la ville en nous appuyant sur son histoire et son patrimoine. De ce point de vue l'étude ZPPAUP sera revisitée pour préserver et valoriser ce qui mérite de l'être. Le vieux centre fera l'objet d'un véritable travail de redécouverte pour être mis en valeur.

L'équipe abordera également avec nous la question de la mobilité au centre partagée par ceux qui y vivent et ceux qui y viennent. Car nous devons réfléchir à la place de la voiture en centre ville. Et, de ce point de vue, le pragmatisme de l'équipe retenue me convient, parce qu'il est sage et raisonné. La voiture ne peut être rejetée brutalement, mais il faut la canaliser pour que les piétons et les autres modes de déplacement cohabitent avec elle.

Vous le savez, désormais la ville est multiple et polycentrique. Les habitants se déplacent et aiment se rendre en périphérie autant que dans les quartiers ou en centre ville. Dans sa diversité, elle est une ville « au choix » où chacun peut, en quelques minutes, passer d'une animation culturelle à une

pratique sportive ou à une activité commerciale sans pour autant perdre le lien avec une nature qui pénètre la ville et s'y insère plaisamment. C'est à la fois une ville paisible et une ville vivante correspondant aux nouvelles attentes de nos concitoyens et aux possibilités d'une cité comme La Roche-sur-Yon. C'est pour cela que nous voyons renaître un certain nombre de commerces, différents sans doute de leurs ancêtres, mais toute leur richesse est là, dans leur permanence et leur adaptabilité à nos goûts et besoins.

Il suffit d'écouter. Le plaisir de revenir habiter en centre ville monte autour de nous. C'est pourquoi, depuis longtemps, nous cherchons à densifier le centre. Souvenez-vous de l'îlot Delille, du cours Bayard. Il faut densifier, certes, mais aussi respecter des hauteurs compatibles avec l'histoire du pentagone notamment dans les 6 îlots recensés par l'étude ZPPAUP. Nous comptons pour cela sur l'équipe retenue pour imaginer les règles à appliquer, dès le PLU actuellement en étude, et repenser les formes urbaines dans le pentagone et sans doute un peu au-delà.

Ce travail sera également l'occasion d'inventer une nouvelle qualité urbaine pour nos espaces publics, nos places... Une qualité qui doit être sensible, perceptible en journée, en soirée, à chaque saison.

Vous le voyez l'énergie de la ville, nos moyens vont se mobiliser un peu plus que par le passé sur notre centre. Attention, quand je parle du centre j'entends le pentagone élargi au Sacré-Cœur et j'inclus dans notre préoccupation les centres de quartiers comme Le Bourg, St André et la Garenne.

C'est en pensant à ces enjeux, ces objectifs, à la volonté que nous avons de faire bouger la ville globalement qu'à l'unanimité de la commission d'appel d'offres, nous avons sélectionné l'équipe GUIHEUX qui va avoir l'occasion de s'exprimer directement devant vous dans quelques minutes.

Bien sûr, chacune des 3 équipes entendues a produit un travail de grande qualité, exposant un projet qui partait de leur expérience propre et de leur compréhension de la ville. C'est autour de ces projets que les débats se sont noués. Mais, ce que nous avons à retenir n'était pas LA solution indiscutable pour La Roche. Non, il nous a fallu comprendre la philosophie, la façon de faire et de réfléchir de cette équipe qui va désormais nous accompagner durant de longues années. Les autres n'ont pas démérité et nous nous sommes engagés à leur confier également quelques travaux dans les années à venir.

A ce stade les membres de la CAO peuvent s'ils le souhaitent apporter des précisions sur la motivation de leur choix. Sinon je vous proposerai de suspendre quelques minutes le conseil municipal pour permettre à M GUIHEUX et Mme ROUILLARD de se présenter et d'exposer de façon forcément brève – mais vous les reverrez souvent – leur manière de concevoir leur travail à nos côtés. »

***La séance est suspendue de 17 h 30 à 18 h 10 pendant la présentation, par M. GUIHEUX et Mme ROUILLARD, de l'équipe ArchitectureAction et de sa démarche.***

**Monsieur le Maire** estime que ce projet et l'ambition qu'il porte constituent un véritable atout pour la ville.

Pour **G. BOURMAUD**, l'opération Pentagone 2020 est une chance formidable, à un moment où la pratique des disciplines artistiques et culturelles éclate à La Roche-sur-Yon. Il est important de réfléchir sur le nombre, la qualité et les emplacements des équipements culturels structurants. C'est également l'occasion de rappeler que le projet de musée est toujours d'actualité, contrairement à ce qu'a pu dire l'opposition municipale récemment. Ce projet est aussi une opportunité pour mettre en place des critères précis de préservation du patrimoine et notamment du patrimoine napoléonien. Pour la culture, pour l'appropriation de la Ville par ses habitants et pour la fierté des Yonnais, le challenge est essentiel. G. BOURMAUD rappelle qu'à l'occasion du bicentenaire, 4 portes d'entrée du Pentagone ont été nommées. La possibilité de marquer physiquement ces 4 entrées avait alors été évoquée. Il estime que l'idée développée par l'équipe GUIHEUX de délimiter le Pentagone (avec la notion de remparts) s'inscrit dans ce prolongement et évoque la possibilité de marquer le périmètre de cette zone par la dissémination d'œuvres artistiques.

**J.Y. DAVIAUD** fait la déclaration suivante :

« Le projet de centre urbain, tel que présenté par Monsieur le Maire, retient bien sûr toute mon attention et attise mon intérêt plus particulier pour le centre ville et le commerce, dont Monsieur le Maire m'a confié la responsabilité.

Je pense et suis convaincu que ce projet Pentagone 2020 est une chance formidable pour le commerce de centre ville, ceci pour plusieurs raisons que je vais développer brièvement.

La première est liée au potentiel en terme de population en raison de la reconstruction du centre ville sur lui-même. Ces nouveaux habitants du centre ville auront des attentes qu'il faudra satisfaire.

La seconde est liée aux espaces conséquents qui se libéreront et donc aux projets qui pourront se développer. Sans anticiper sur les futures réalisations, je pense que le potentiel qui s'offre à nous va permettre de travailler à une échelle très intéressante.

La troisième découle de la précédente dans le sens où des espaces supplémentaires permettront des créations supplémentaires. Ces créations impulseront un nouveau dynamisme car c'est la diversité qui permet la complémentarité dans l'offre commerciale et c'est cette même diversité qui a pour conséquence bénéfique un plus grand choix pour les consommateurs.

Je tiens également à faire le lien direct entre le développement commercial et l'animation d'un centre ville ; que ce soit aussi bien ponctuellement, à l'occasion de fêtes, ou tout au long de l'année.

Car je n'oublie pas que le centre ville a une spécificité par rapport aux quartiers, celle d'être un espace commun aussi bien aux résidents qu'aux habitants des quartiers mais aussi bien sûr à toutes celles et ceux qui y viennent pour faire des achats, flâner, se cultiver, se divertir, etc.

Et à un autre niveau, c'est aussi le lieu où s'imaginer et se créer la Vendée de demain. Car c'est à La Roche-sur-Yon, et notamment dans son Pentagone, que sont réunies les forces vives, décisionnaires, économiques, politiques et universitaires de la Vendée.

Chers collègues, vous l'aurez compris, ce projet urbain me tient à cœur aussi bien de façon globale qu'en ce qui concerne ma délégation. Le challenge qui nous est proposé est formidable. »

**L. CAILLAUD** fait l'intervention suivante :

« Redonner au centre ville le rôle symbolique et de dynamisation de la ville est en effet une nécessité. Sans centre ville, pas de ville !

Si des actions ont été menées depuis plus de 30 ans, comme notamment sur la place de la Vieille Horloge, les bords de l'Yon, la densification du logement dans le centre ville, l'évolution et la prise en compte des interactions entre habitants, logement, transport, sécurité, animation et offre commerciale sont toujours essentielles.

Beaucoup de choses restent à faire pour répondre à la complexité des cheminements dans le centre ville, au stationnement et surtout pierre angulaire de toute discussion technique : comment faire de « La Roche une communauté vivante d'échange et de rencontre par son centre ». Mettre l'humain au centre du projet urbain avec tous les types de déplacement.

C'est pourquoi nous indiquons ce soir que cette réflexion est tardive et surtout pourquoi ne pas l'avoir engagée dès le lancement du cher relookage des halles ? Car en réalité, ce relookage très onéreux n'a pas résolu la question de la dynamisation du quartier des halles car il n'a pas répondu à la question majeure qu'est l'espace de circulation des Yonnais en ville. C'est là bien démontré par M. GUIHEUX.

D'ailleurs les vitrines du complexe des halles qui devaient servir d'éléments attractifs sont un échec, de même que le choix des matériaux minéraux et glissant qui n'invitent pas à flâner, à se promener, à vivre dans la ville tout simplement.

Concernant la ZPPAUP, je suis heureux de l'annonce de cette mise en place, que nous demandons depuis 2001, mais elle est tardive car des maisons identifiées comme remarquables ont déjà été détruites.

Ce n'est pas tant le projet urbain qui doit nous faire avancer, mais le projet humain dans l'urbain, « la ville est un tissu vivant ».

Lors du dernier débat concernant le Concorde, la majorité municipale a considéré que cet équipement se situait dans l'hypercentre. Je suis heureux ce soir d'entendre dans les propos de M. GUIHEUX que ce n'est pas le cas. On a peut-être manqué une chance de créer des échanges et de la vie dans l'hypercentre.

Nous serons très attentifs et vigilants quant à l'évolution de ce dossier compte tenu des enjeux majeurs pour la ville. Bien veiller à la liaison avec l'ensemble des quartiers de la ville.

Ce projet doit rester adapté à la taille de la ville de La Roche-sur-Yon. Faisons attention de ne pas endosser un costume que la ville ne pourra pas porter. »

**Monsieur le Maire** assure que la majorité municipale ne fera pas la même erreur qu'un ancien maire de La Roche-sur-Yon, en ce qui concerne le quartier des halles.

**L. CAILLAUD** confirme qu'une erreur a bien été faite à ce moment car la circulation vers ce quartier a alors été bloquée. Pour autant, la responsabilité de la majorité municipale actuelle est également engagée : elle avait la possibilité de remédier aux problèmes du quartier, or elle n'a fait qu'habiller les halles sans résoudre le problème qui avait été effectivement posé par la majorité précédente.

**Monsieur le Maire** note l'adhésion des élus du groupe La Roche au Cœur sur le projet présenté. Cette unanimité est importante car c'est la ville de demain qui se dessine.

**Joël SOULARD** fait la déclaration suivante :

« A La Roche-sur-Yon, au-delà du slogan, l'esprit pionnier est bien une réalité, nous en avons de nouveau un bon exemple ce soir avec ce projet de requalification et de redynamisation du centre urbain. En effet, le choix de la procédure du marché de définition, qui si elle n'est pas rare sur le territoire national dans le cadre d'opérations d'urbanisme concernant un îlot, le réaménagement d'une friche ou d'un quartier mutable, est unique à l'échelle d'un secteur si vaste que celui que nous avons défini et de surcroît en plein centre ville.

Le challenge n'était pas gagné d'avance, il aura fallu l'implication personnelle du Maire, qui a fait le tour des principales agences d'urbanisme de façon à comprendre et à ressentir leur façon d'aborder une ville moyenne comme La Roche-sur-Yon. Cette démarche avait pour objectif, réussi, le fait que de nombreuses équipes aient répondu, ce qui nous a permis d'en retenir trois parmi les plus performantes sur le territoire national. Je tiens particulièrement à remercier les trois équipes qui ont toutes fourni un travail de qualité, tant dans l'analyse de l'existant que dans les perspectives qui peuvent s'envisager sur notre centre urbain.

La procédure du marché de définition nous a permis, fidèle à notre conception de la démocratie, d'avoir une véritable concertation avec les différents acteurs de la cité ; les habitants bien entendu par l'intermédiaire des conseils de quartiers et des sages, mais aussi les commerçants ainsi que les acteurs de la construction, architectes et promoteurs. Ces différentes réunions auxquelles se sont livrées avec beaucoup de professionnalisme les trois équipes, ont permis à chacun de réfléchir sur la situation actuelle du centre ville avec ses points forts et ses points faibles, mais surtout elles auront permis d'envisager le futur de notre centre urbain suivant les cinq orientations définies au départ : le logement, les déplacements, les espaces publics, le commerce et les grands équipements.

Mais bien évidemment ce n'est qu'un début, les orientations qui ont été développées par Alain GUIHEUX précédemment vont nous permettre de prolonger le travail de réflexion et de concertation pour engager progressivement les phases de réalisation. Et dès à présent à la fois dans l'élaboration du PLU, dont la présentation a été décalée de juin à novembre, mais aussi à travers les discussions avec les promoteurs et architectes de certains projets en phase d'élaboration, les grandes orientations du futur Plan Guide du centre urbain ont déjà été intégrées. La mission d'architecte urbaniste et de conseil confiée à l'équipe d'Alain GUIHEUX aura pour but d'assurer la cohérence et le suivi de l'ensemble des stratégies urbaines et opérations d'aménagement et de construction en veillant à leur qualité architecturale urbaine et paysagère. Cette mission assure bien la continuité du projet urbain du centre ville et elle doit se traduire par l'élaboration d'une charte architecturale qui constituera notre document de référence pour la mise en œuvre des projets aussi bien public que privé. D'autre part, la mission de conseil doit aussi s'attacher, par la promotion, la diffusion des savoir-faire et l'innovation, à développer une véritable culture urbaine partagée au sein des services, parmi les élus mais aussi auprès de tous les publics (habitants, commerçants, architectes et promoteurs). Cet objectif devrait voir son lancement lors de la quinzaine de l'urbanisme organisée en septembre prochain. C'est bien ce dialogue permanent que nous a autorisé la procédure du marché de définition et la mise en application du futur Plan Guide du centre urbain, qui va permettre à chacun de prendre part à l'évolution de notre centre ville et d'en voir les réalisations au cours des années à venir.

Enfin je crois que comme cela avait été le cas lors du bicentenaire, tout ce travail sur le centre urbain redonne à chaque habitant la fierté de vivre dans cette ville qui est si particulière à la fois parce qu'elle est jeune mais aussi parce que sa conception est si particulière. Il va nous permettre aussi de nous mettre dans les pas de ses concepteurs et de continuer le travail engagé en 1804 en l'adaptant aux contraintes du 21<sup>ème</sup> siècle.

Faire de notre centre urbain le véritable cœur de la Vendée en conservant ses qualités patrimoniales, tout en répondant aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle en termes d'équipements, d'espaces publics, de déplacement et d'accueil des habitants, voilà bien vers quoi nous allons en confiant à Alain GUIHEUX et à son équipe la mission d'architecte urbaniste conseil ainsi que des missions de maîtrise d'œuvre. »

**F. GRIVEL** déclare :

« Au nom du groupe communiste, je tiens à saluer la qualité du travail conduit par l'équipe du Cabinet Architecture Action. Il met en valeur le caractère patrimonial de la ville nouvelle de La Roche-sur-Yon. La démarche qui nous a été présentée est en cohérence avec le travail engagé à l'occasion du bicentenaire, favorisant l'appropriation par les habitants de l'histoire singulière de leur ville. La Roche-

sur-Yon, ville nouvelle du 19<sup>ème</sup> siècle, porte dès l'origine les valeurs républicaines et du siècle des Lumières.

Le patrimoine de La Roche-sur-Yon, ne se limite pas à des constructions organisées selon un plan très rigoureux. C'est aussi une histoire humaine : celle d'une ville habitée par des citoyens, acteurs de la construction de leur cadre de vie et attachés à la démocratie participative.

Le projet qui nous a été présenté est une démarche d'ensemble marquée par la volonté d'associer les habitants à la réflexion, afin de voir se réaliser un projet partagé. Il met en avant la qualité de vie, dans un esprit républicain. Le rôle des places, de la place de la Vendée à la place de la Résistance, en tant qu'espace public partagé et préservé, est mis en valeur. Cet ensemble de places a été organisé dès le départ par les concepteurs de la ville nouvelle, avec une volonté de distribution géographique dans le pentagone des différents symboles du pouvoir, de la vie civique et culturelle. Nous avons la chance de disposer aujourd'hui d'espaces publics exceptionnels qui jouent un rôle essentiel dans la vie de la cité, et tout particulièrement la place Napoléon, place civique d'une ville ouverte. L'idée d'Acropole Républicaine, intégrant l'ensemble des places dans un système cohérent, perpétue la philosophie mise en œuvre par les ingénieurs et architectes concepteurs de la ville.

Le travail engagé à l'époque a permis l'émergence d'une ville nouvelle, vivante et dont la construction n'est pas achevée.

Il convient de souligner la volonté de poursuivre cette construction en cohérence avec l'histoire et les valeurs portées par notre ville.

La réflexion engagée nous propose de :

- marcher dans les traces des concepteurs de la ville et poursuivre son développement de façon cohérente et raisonnée
- valoriser et préserver le patrimoine dans une optique résolument tournée vers l'avenir, contribuant à la vitalité de notre ville
- mettre les habitants au cœur de la réflexion en pensant la ville avec eux et pour eux, en privilégiant l'écoute et le dialogue dans un esprit de partage de l'espace public et de respect de l'autre
- permettre la cohérence entre les différents modes de déplacements pour tous. Le PDU (plan de déplacements urbain) initié depuis de nombreuses années et réactualisé récemment doit permettre de mieux maîtriser les déplacements et de créer les conditions, avec les citoyens, pour que l'usage de la voiture soit modéré progressivement par les transports collectifs et les modes de déplacements doux.
- mettre en œuvre un urbanisme directif, soucieux d'intérêt général et de développement durable, et partager la réflexion et l'élaboration du projet par une concertation dans la durée.

Ce fil rouge de l'action municipale en matière patrimoniale, culturelle, urbanistique, économique, démocratique, associant habitants, élus et experts, sera précieux pour les années qui viennent. Il nous permettra d'agir au niveau du centre urbain et bien au-delà. Le plan des potentiels qui sera ainsi mis en évidence et en cohérence est de nature à enrichir l'ensemble de la vie municipale de nouvelles énergies, dans un esprit de partage et d'ouverture, d'accueil des habitants et des visiteurs dans leur diversité.

Le projet urbain de La Roche-sur-Yon, c'est avant tout une histoire humaine prise en compte par l'équipe municipale. Les questions d'orientation fondamentales seront approfondies avec les citoyens, acteurs de la construction de leur cadre de vie et attachés, comme nous tous, à la démocratie participative.

Le groupe communiste s'inscrit pleinement dans cette construction politique et participera activement à finaliser le dossier avec les citoyens dans une optique de valorisation de l'intérêt général. Ainsi les élus de proximité que nous sommes redonneront du sens aux valeurs républicaines qui fondent notre démocratie. »

**Y. HELARY** indique que les élus du groupe Verts souscrivent totalement à ce projet ambitieux et nécessaire à l'évolution de la ville. Il tient à cette occasion à remercier Jacques AUXIETTE qui, depuis 30 ans, a fait changer cette ville, ainsi que différents adjoints à l'urbanisme comme Jean COIRIER ou Pierre REGNAULT. Il ne faut pas oublier que l'avenir s'assoit sur la mémoire.

Il se dit heureux de voir que le vieux village de La Roche-sur-Yon est considéré dans ce projet comme une entité distincte de la ville napoléonienne et que le lien avec les nouveaux quartiers est également pris en compte.

La seule note négative de son intervention est le constat de l'édification d'une « ligne Maginot » depuis quelques jours autour de la CPAM, rue Allain : une clôture de 2 mètres de haut casse complètement la vue du quartier du Moulin Rouge. Les habitants sont furieux. **Y. HELARY** s'étonne en plus que la CPAM investisse dans un tel équipement.

**Monsieur le Maire** estime la remarque justifiée et souhaite que ce problème soit étudié.

**C. PERRET** évoque l'enquête réalisée auprès des jeunes lors de l'élaboration du projet jeunesse. Dans leurs interviews, ceux-ci avaient beaucoup parlé de leur ville, de l'urbanisme et avaient exprimé des demandes fortes à ce niveau. Ce projet ouvre des perspectives et **C. PERRET** souhaite qu'on trouve les moyens d'interpeller les jeunes quand la consultation citoyenne autour de ce projet sera organisée. La Roche-sur-Yon est une ville que la majorité municipale construit pour eux et pour leur donner envie de rester. Il ne faut pas oublier que beaucoup la quittent car ils n'y trouvent pas l'ambiance citadine qu'ils souhaitent.

Pour **Monsieur le Maire**, cette enquête auprès des jeunes constitue une mine d'informations. On y parle d'une ville où « la plage est plus verte », slogan qui pourrait être repris par la direction de la communication de la Ville.

**P. YOU** fait la déclaration suivante :

« Aujourd'hui nous avons une responsabilité importante : en validant l'équipe « GUIHEUX », il s'agit de nous doter de moyens pour redessiner la ville demain. Les enjeux de ce dossier, appelé communément « PENTAGONE 2020 », portent bien sur la ville de demain. Les impacts en seront bien au delà et porteront sur le demi siècle à venir.

A ce stade, le groupe des élu(e)s Verts rappelle le principe qui doit animer l'action du renouvellement urbain au delà de l'aspect architectural :

Les actions devront s'attacher à la fois aux priorités sociales, économiques et écologiques. Tout simplement il s'agit d'inscrire le développement durable au cœur de notre action.

Nous devons faire des choix de politiques urbaines qui :

- limitent les atteintes au milieu naturel et à la santé,
- valorisent les potentialités environnementales locales,
- restaurent les milieux dégradés,
- économisent les ressources.

Mais, aussi, ces politiques doivent permettre le développement de l'activité économique, de l'emploi, de la formation, de la réinsertion et de la cohésion sociale. Chacune des politiques communales (transports, déchets, habitat, développement économique, urbanisme, etc) doit donc être conçue dans cette logique.

Le développement de la ville en périphérie que nous connaissons, s'il amène une certaine qualité de vie, nous entraîne vers une surconsommation réelle :

- surconsommation d'espaces,
- utilisation démesurée de l'automobile,
- multiplication des réseaux,
- multiplication des voies d'accès, des trottoirs,
- multiplication des services publics de proximité,
- etc.

Aussi, l'extension de la ville doit être maîtrisée pour éviter ces effets néfastes.

A travers la « Requalification et la Redynamisation du CENTRE URBAIN », nous devons au contraire redonner au cœur de ville la convivialité, la chaleur, le dynamisme, nécessaires au bien être de tous les Yonnais.

C'est prendre le pari :

- de faire cohabiter commerces et établissements publics,
- de faire cohabiter les différents modes de déplacements sur le centre ville (transports en communs, piétons, cyclistes et automobiles...),
- de favoriser les différents types d'habitat, sans oublier le caractère patrimonial,
- d'équilibrer les espaces et lieux publics (places, parcs urbains...).

Il s'agit bien de trouver en centre urbain tout ce à quoi nous aspirons, à la fois:

- flâner,
- se divertir,
- se cultiver,
- se loger,

mais aussi trouver tous les services et commerces dont chacun d'entre nous a besoin au quotidien.

La ville n'est pas figée : elle doit vivre.

Son évolution sera constante au fil des ans.

Mais, aujourd'hui, c'est la continuité de ce que nous avons déjà engagé depuis des dizaines d'années : élaborer avec l'équipe choisie, la ville que nous voulons demain, en associant l'ensemble de nos concitoyens. »

**Monsieur le Maire** se dit satisfait de la qualité du débat sur un projet qui se veut fondateur. S'il y a eu des erreurs dans le passé, notamment sur le quartier des halles, elles font partie de l'histoire de la ville et ces inconvénients doivent être transformés en avantages.

De même, l'esthétique de certains bâtiments comme la partie récente de la Préfecture ou le palais de justice est critiquable, mais ils font partie du patrimoine de la ville. Il faut donc assumer tout cela et en faire un atout. Cela peut aussi être l'occasion de faire découvrir que le parc HLM de la ville est inclus dans ce patrimoine.

**Monsieur le Maire** souligne la participation de F. GRIVEL à la sauvegarde du patrimoine : cette conseillère municipale a largement contribué, avec d'autres, à le sensibiliser sur cette notion.

Désormais, il faut créer les conditions de faire évoluer La Roche-sur-Yon, une ville en devenir. La majorité municipale doit tirer parti de tout ce qui s'est passé avant. Pour **Monsieur le Maire**, c'est l'occasion, modestement, de mettre ses pas dans ceux des ingénieurs militaires de Napoléon. Cela impose d'élever le débat au sein du conseil municipal et l'ensemble des sensibilités qui s'expriment contribuent à la richesse de la discussion. Il souhaite donc que les débats à venir, notamment à l'occasion de la quinzaine de l'urbanisme, soient riches, intelligents et porteurs d'avenir. Il se dit fier de contribuer à une nouvelle étape de l'histoire de La Roche-sur-Yon.

**Monsieur le Maire** présente la délibération :

Lors de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005, a été approuvé le principe d'une étude de requalification et de redynamisation du centre urbain dans le cadre de marchés de définition simultanés.

Le processus engagé a permis, après consultation par voie d'appel restreint à publicité européenne, et après sélection de 7 concurrents parmi 34 équipes candidates, de confier l'exécution d'un marché de définition à trois cabinets d'architecture et d'urbanisme : l'Agence Nicolas MICHELIN et Associés, le cabinet ArchitectureAction d'Alain GUIHEUX, l'agence SEURA de David MANGIN.

Ce marché a consisté, pour les trois équipes, à répondre aux cinq orientations définies par la maîtrise d'ouvrage :

- l'accroissement du nombre d'habitants,
- l'amélioration des déplacements dans une perspective de développement durable,
- le renforcement de l'identité et la qualité des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine,
- la redynamisation urbaine et commerciale,
- le positionnement des équipements et des liens entre eux.

Dans le cadre du marché de définition qui s'est déroulé du 29 septembre 2005 au 22 février 2006, il a été demandé aux trois équipes d'apporter une analyse et une lecture du secteur étudié, une formalisation des solutions d'ensemble, une méthodologie et une estimation du niveau des prix des prestations de maîtrise d'œuvre pour des marchés ultérieurs.

La commission d'appel d'offres spécifique, constituée en jury le 22 mars 2006, a auditionné séparément les trois équipes concurrentes et émis un avis pour chaque équipe au regard des trois critères prédéfinis :

- adéquation aux objectifs et attentes pour la maîtrise d'ouvrage ;
- pertinence de l'ensemble de la solution de requalification, qualité urbaine et architecturale du projet ;
- faisabilité de la solution proposée, réalité économique.

Sur cette base, est proposée l'équipe Architecture Action (équipe Alain GUIHEUX), laquelle est apparue comme celle ayant répondu de la manière la plus complète aux problématiques posées et aux enjeux urbains.

Ces enjeux feront l'objet d'une information progressive auprès des habitants lors des quinzaines de l'urbanisme 2006 et 2007.

Pour poursuivre la définition et l'élaboration du projet pour le centre urbain, la Ville se propose de confier à l'équipe lauréate ArchitectureAction :

- une mission d'architecte-urbaniste et de conseil intégrant le suivi du développement du plan-guide sur l'ensemble du périmètre d'étude et l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère. Cette mission globale de conseil prévoit également une mission relative au développement d'une culture urbaine au sein de la mairie et de tous les publics : celle-ci intègre notamment la Quinzaine de l'Urbanisme et du Développement Durable.

- des missions de maîtrise d'œuvre comprenant a minima :
  - les espaces publics de l'hypercentre situé sur l'axe place de la Vendée - place de la Résistance, incluant les places du théâtre, Albert 1<sup>er</sup> et François Mitterrand.
  - un îlot bâti destiné à abriter un groupe d'équipements publics.
  - un îlot d'habitation.

Par ailleurs, les équipes MICHELIN et SEURA ayant réalisé des prestations de qualité, la Ville se réserve la possibilité de leur confier des missions de maîtrise d'œuvre relatives à des programmes d'habitat ou d'équipement.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **2. ZAC « Belle Place 2 » - Projet d'aménagement – Déclaration de projet**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Par délibération en date du 23 septembre 2004, le conseil municipal s'est prononcé pour demander à Monsieur le Préfet de lancer la procédure d'enquête parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols, concernant la future zone d'aménagement « Belle Place 2 ».

L'enquête parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols s'est déroulée du 5 janvier au 6 février 2006 et le Commissaire-enquêteur, dans son rapport en date du 28 février 2006, a émis un avis favorable à la réalisation de l'opération.

Conformément aux dispositions de l'article L 11-1-1 du code de l'expropriation, la déclaration d'utilité publique d'un projet ne peut intervenir qu'après que la collectivité publique responsable se soit prononcée sur l'intérêt général au moyen d'une déclaration de projet.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'intérêt général du projet d'aménagement de la ZAC « Belle Place 2 » en validant la déclaration de projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document de motivation qui sera ensuite adressé à Monsieur le Préfet de la Vendée.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **3. ZAC « Belle Place 2 » – Projet d'aménagement - Procédure de déclaration d'utilité publique – Mise en compatibilité du POS**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Par délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2004, le conseil municipal s'est prononcé pour demander à Monsieur le Préfet de lancer la procédure d'enquête parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols, concernant la future zone d'aménagement « Belle Place 2 ».

L'enquête parcellaire, préalable à la déclaration d'utilité publique, sur l'autorisation au titre des articles L 214-1 à L 214-16 du code de l'environnement, ainsi que de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols, s'est déroulée du 5 janvier au 6 février 2006. Le Commissaire-enquêteur, dans son rapport en date du 28 février 2006, a émis un avis favorable à la réalisation de l'opération.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal de la réunion des personnes publiques associées du 8 novembre 2005 concernant la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols ;
- d'approuver le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur ;
- d'approuver le dossier de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **4. ZAC « Belle Place 2 » – Compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité relatif à la convention publique d'aménagement**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Par délibération du 4 décembre 2003, la Ville a confié à la SAEML ORYON l'aménagement du secteur de Belle Place 2, par le biais d'une convention publique d'aménagement. Conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant

l'année en cours. Ce compte rendu fait apparaître une participation communale de 900 000 € HT, au lieu des 534 000 € prévus initialement.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **5. ZAC « La Roche Sud » – Compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité – Avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement entre la Ville et la SAEML ORYON**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

L'opération d'aménagement de « La Roche Sud » a été confiée à la SAEML ORYON sous la forme d'une convention publique d'aménagement lors de la séance du conseil municipal du 2 octobre 2002. Conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. La participation communale, jusque là estimée à 1 242 000 € HT est désormais évaluée à 1 502 000 € HT.

Un avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Roche Sud est donc proposé à l'approbation du conseil pour tenir compte de cette évolution.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **6. Secteur « Les Petites Bazinières » – Compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité relatif à la convention publique d'aménagement**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Par délibération en date du 5 février 2003, le conseil municipal a approuvé les termes d'une convention publique d'aménagement avec la SAEML ORYON pour l'aménagement du secteur « Les Petites Bazinières ». Conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le bilan de l'opération arrêté au 31 décembre 2005 laisse apparaître un équilibre à hauteur de 2 176 000 € HT, soit un écart par rapport au bilan précédent de + 32 000 €. La Ville ne verse aucune participation mais a décidé de réaliser parallèlement un giratoire d'accès à la zone sur l'avenue Aliénor d'Aquitaine.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **7. ZAC « L'Horbetoux » – Compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité relatif à la convention publique d'aménagement**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Ce compte rendu fait apparaître pour l'exercice 2005 un montant de dépenses de 265.000 € HT, le budget de la zone s'équilibrant à 2.329.000 € HT.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **8. Secteur de « la Maison Neuve des Landes » – Travaux d'effacement de la ligne haute tension**

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

L'opération d'habitat « La Maison Neuve des Landes », réalisée par la société BMP, est surplombée par une ligne haute tension (HT). Afin de réaliser une opération esthétique et de qualité, l'effacement de celle-ci est nécessaire et est sollicité par l'aménageur, la société BMP.

Le réseau de distribution électrique est un réseau public, propriété du SyDEV. Celui-ci peut intervenir sur les voies privées, dans des conditions identiques à celles régissant les voies publiques.

Considérant qu'il est opportun de poursuivre les efforts menés en faveur de l'effacement des réseaux aériens, le conseil municipal est appelé à se prononcer en faveur de l'intervention du SyDEV pour conduire le projet d'effacement de la ligne électrique haute tension surplombant ce secteur, sachant que la participation financière de la commune, définie en application des règles de financement du SyDEV, sera supportée intégralement par l'aménageur.

**L. CAILLAUD** évoque la ligne haute tension située vers les Jaulnières/Vallée Verte et qui remonte vers les Coux, le Coteau et la Maronnière. Il faudrait également envisager son effacement.

**Monsieur le Maire** indique que des démarches ont été entreprises en ce sens lors du précédent mandat. Cependant, la réalisation d'un tel projet était apparue techniquement et économiquement impossible.

**L. CAILLAUD** s'interroge sur l'existence de solutions alternatives.

**Monsieur le Maire** précise qu'il est possible de remettre à l'étude ce problème mais reste sceptique quant à sa résolution.

**R. REMAUD** souhaite également évoquer l'état déplorable des pylônes de cette ligne qui date d'une quarantaine d'années.

**Monsieur le Maire** souhaite qu'on étudie cet aspect avec le SYDEV.

**C. BOURGOIN** estime que cela relève de la responsabilité du concessionnaire qui transporte l'électricité et qui doit garantir la sécurité de ses installations. Il ne pense pas qu'il existe de problèmes majeurs à ce niveau.

**Monsieur le Maire** estime qu'il faut tenir compte de ces préoccupations.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **9. Approbation de la modification n° 6 du plan d'occupation des sols**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Par arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2006, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 6 du plan d'occupation des sols portant sur :

- la modification du périmètre de l'emplacement réservé n° 1, intitulé « Autoroute A87 Angers-La Roche-sur-Yon », au bénéfice de l'Etat ;
- la modification du périmètre de l'emplacement réservé n° 31, intitulé « Création d'un cimetière parc », au bénéfice de la commune ;
- la modification de zonage et de règlement pour les secteurs La Malboire – La Maronnière Nord et Sud ;
- la modification du règlement zone 1NA secteur Roche Sud.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 février au 24 mars 2006 inclus. Suite aux conclusions favorables du Commissaire-enquêteur, le conseil municipal est appelé à approuver la modification n° 6 du plan d'occupation des sols.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **10. Cession de terrains à la SAEML ORYON – Secteur de L'Annexe**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

La SAEML ORYON envisage la réalisation d'un programme de logements en accession sociale à la propriété. Pour ce faire, elle souhaite acquérir des terrains appartenant à la Ville sur le secteur de L'Annexe (Bourg-sous-La Roche).

Le conseil est donc appelé à approuver la cession à ORYON de 2 terrains d'une superficie totale de 10 000 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à 10 € HT/m<sup>2</sup> ; ce prix est inférieur à l'estimation du service des Domaines (31,99 €/m<sup>2</sup>), mais justifié compte tenu des contraintes du projet et l'intérêt de faciliter l'accession à la propriété pour des ménages aux revenus modérés.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT** en son nom et au titre du pouvoir donné par **J. AUXIETTE**

**R. GUILLET** au titre du pouvoir donné par **M. RODDE**

**C. PERRET, J. SOULARD, Y. HELARY, J.Y. DAVIAUD, P. YOU**

**J. VARENNES** au titre du pouvoir donné par **B. VIOLAIN**

**L. CAILLAUD** en son nom et au titre du pouvoir donné par **G. COUTURIER**

## **11. Cession de terrains à la SAEML ORYON – Secteur de La Maronnière**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

La SAEML ORYON envisage de réaliser un lotissement à vocation d'habitat à l'accession sociale et résidentielle en zone 1Naa, secteur de La Maronnière.

Le conseil est appelé à approuver la cession à ORYON de terrains non desservis en VRD pour une superficie totale de 45 917 m<sup>2</sup>, au prix de 6 €/m<sup>2</sup>, prix inférieur à l'estimation du service du domaine (13 €/m<sup>2</sup>) mais justifié en comparaison du prix d'acquisition de terrains similaires sur les zones NA de la ville.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prennent pas part au vote :**

**P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE**

**R. GUILLET au titre du pouvoir donné par M. RODDE**

**C. PERRET, J. SOULARD, Y. HELARY, J.Y. DAVIAUD, P. YOU**

**J. VARENNES au titre du pouvoir donné par B. VIOLAIN**

**L. CAILLAUD en son nom et au titre du pouvoir donné par G. COUTURIER**

## **12. Acquisition de terrains à M. et Mme ROUSSEAU – Zone de Belle Place 3**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Dans le cadre de l'aménagement de la future zone d'activités de « Belle Place 3 », le conseil est appelé à approuver l'acquisition à M. et Mme ROUSSEAU de terrains situés dans ce secteur, pour une superficie totale de 2 ha 50 a 06 ca. Le prix net vendeur est fixé à 63 635,40 euros.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **13. Acquisition d'un terrain à M. et Mme BESSEAU – Chemin rural de La Vrignaie**

*Rapporteur : Robert REMAUD*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition gratuite d'un terrain de 429 m<sup>2</sup> incorporé de fait dans l'assiette du chemin rural de La Vrignaie et appartenant à M. et Mme BESSEAU, lieudit La Vrignaie.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **14. Acquisition d'un terrain à M. FERRE – Lieudit La Péronnière**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition, au prix de 33 538 euros, d'un terrain de 4 031 m<sup>2</sup> appartenant à M. Louis FERRE, lieudit La Péronnière, pour disposer d'une réserve foncière.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **15. Acquisition d'un immeuble aux consorts PORTEJOIE – Rue Salvador Allende**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Les consorts PORTEJOIE ont donné mandat à l'agence immobilière ACTIA pour effectuer la vente de l'immeuble leur appartenant, situé 5 rue Salvador Allende, d'une contenance de 175 m<sup>2</sup>. Cette propriété jouxte l'Hôtel de la Poste qui fait l'objet d'une attention particulière de la Ville dans le cadre du projet de requalification et de valorisation du patrimoine architectural urbain au titre de la politique de redynamisation commerciale et économique du centre ville.

En considération de cette situation, il est proposé d'acquérir cette propriété au prix de 207 360 euros, honoraires d'agence et frais notariés en sus.

**L. CAILLAUD** indique qu'on parle, notamment dans la presse, d'installation de nouvelles enseignes de dimension nationale, comme la FNAC ou Cultura dans le centre ville. Même si ce type d'implantation est positive en termes de notoriété, il ne faudrait pas instaurer une concurrence avec les commerces déjà installés.

**Monsieur le Maire** estime que ce qu'on a pu lire dans la presse à ce sujet n'est pas avéré. La majorité municipale est soucieuse de l'équilibre commercial du centre ville.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **16. Classement dans le domaine privé communal d'un local – Complexe immobilier des Halles**

*Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD*

Le conseil municipal est appelé à décider le déclassement du domaine public communal du local à usage de salle de réunion polyvalente constituant les lots n° 300/3 et 300/5 de l'ensemble immobilier des Halles. Ce local sera affecté par voie de bail commercial à l'exploitation d'un commerce de librairie.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **17. Constitution de réserves foncières pour le compte de la Ville par la SAFER – Secteurs de l'Angelmière, La Reveillère et Bel Air du Bourg**

*Rapporteur : Robert REMAUD*

Par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2005, la Ville a confié par voie de convention à la SAFER une mission de maîtrise foncière permettant d'effectuer pour le compte de la Ville la mise en réserves foncières des terrains nécessaires à la maîtrise de l'aménagement de son territoire.

A ce titre, la SAFER a proposé à la Ville l'acquisition de 5 ha 95 a 49 ca de terrains identifiés dans l'état parcellaire ci-après :

PROPRIETAIRES	SITUATION	CONTENANCE (m <sup>2</sup> )	PRIX DE VENTE
Mlle TEILLET	L'Angelmière	13 301	148 000 €
		7 823	
		3 200	
		79	
		10 293	
		9 783	
		5 000	
M. et Mme LECOQ	La Reveillère	380	3 000 €
	Bel Air du Bourg	9 690	
TOTAL		<b>59 549</b>	<b>151 000 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les acquisitions (négociées par la SAFER) des terrains identifiés dans l'état parcellaire ci-dessus, pour un montant de 151 000 euros net vendeur.

**R. REMAUD** souhaite également que soit réalisée rapidement une liaison entre le rond-point Côte de Lumière et le boulevard Coty. Or, cette réalisation est subordonnée au projet rond-point Côte de Lumière/Pont Ravaud que le Département n'a pas programmé avant 2010. Cette liaison devient indispensable pour éviter la paralysie du quartier de St André.

La Ville devrait insister auprès du conseil général pour accélérer la mise en œuvre.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **18. Convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de la Loire**

*Rapporteur : James VARENNES*

La Région des Pays de la Loire s'est engagée avec plusieurs partenaires européens dans un projet INTERREG ayant pour objet de développer un système intermodal d'information des voyageurs sur son territoire.

La Ville de La Roche-sur-Yon, sollicitée pour être partenaire, a répondu favorablement sur le principe avec 7 autres collectivités et la CCI Nantes-St Nazaire. La participation financière de la Ville pour l'année 2006 se situera entre 4 833,93 € et 5 263,32 € TTC, selon le montant qui sera versé par l'Etat.

Il est proposé au conseil d'approuver la signature de la convention multipartenariale relative à la mise en œuvre de ce projet, de désigner ses représentants au comité de pilotage et au comité technique.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **19. Gare de La Roche-sur-Yon – Pôle d'échange multimodal – Convention de pré-financement par la Ville des études relatives à la construction de la passerelle piétons-cycles et personnes à mobilité réduite**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Dans le but de diminuer la place de la voiture dans les transports à La Roche-sur-Yon, et suite aux recommandations du Plan de Déplacement Urbain de 1996, la Ville de La Roche-sur-Yon a lancé le projet de réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) au niveau de la gare SNCF. Celui-ci a pour objectif de permettre la mise en coordination et la complémentarité des différents modes de transport, à l'échelle urbaine (bus, vélo, piétons, etc), à l'échelle du Pays Yonnais et départemental (car, voiture, TER, etc) et à l'échelle régionale ou nationale (TER, Corail, TGV).

Ce projet est mené en partenariat avec de nombreuses structures : l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée, la Communauté de communes du Pays Yonnais, la Ville de La Roche-sur-Yon, la SNCF et Réseau Ferré de France (RFF).

La réalisation d'une étude de faisabilité, finalisée en février 2006 et validée par les différents partenaires en comité de pilotage, a permis de répartir a priori le programme des réalisations (comprenant l'arrivée d'une gare routière à côté de la gare SNCF) et les maîtres d'ouvrage des différents éléments identifiés.

Cette répartition serait la suivante :

- bâtiment voyageurs : maîtrise d'ouvrage SNCF
- gare routière : maîtrise d'ouvrage Département de la Vendée
- parkings + rénovation des boulevards : maîtrise d'ouvrage Ville de La Roche-sur-Yon
- nouvelle passerelle : maîtrise d'ouvrage SNCF

Cependant, la future passerelle a pour vocation à devenir propriété de la Ville de La Roche-sur-Yon. C'est pourquoi la Ville se propose de conclure avec la SNCF une convention de pré-financement d'études sur ladite passerelle , pour un montant estimé à 215 000 euros HT.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **20. Zone industrielle des Ajoncs – Phase n° 1 – Réaménagement de voirie – Giratoire de Dion Bouton / Bessemer et rue Bessemer – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la procédure d'appel d'offres relative au réaménagement de voirie Zone industrielle des Ajoncs – Phase 1 – comprenant :

- en tranche ferme : le giratoire de Dion Bouton / Bessemer
- en tranche conditionnelle n° 1 : la rue Bessemer (entre giratoire et plateau de traversée piétonne inclus)
- en tranche conditionnelle n° 2 : la rue Bessemer (entre plateau de traversée piétonne et giratoire aérodrome)

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 mai 2006, a retenu l'entreprise SACER ATLANTIQUE pour un montant de 232 240,58 € HT (277 759,73 € TTC), soit :

- pour la tranche ferme : 58 283,00 € HT (69 706,47 € TTC),
- pour la tranche conditionnelle n° 1 : 146 000,94 € HT (174 617,12 € TTC),
- pour la tranche conditionnelle n° 2 : 27 956,64 € HT (33 436,14 € TTC).

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **21. Aménagement de la rue Georges Mazurelle – Giratoire d'entrée au cimetière de La Péronnière – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Cette opération se situe dans le cadre général du réaménagement de la rue Georges Mazurelle menée en partenariat avec le Département. Afin d'accompagner la mise en service du cimetière paysager de La Péronnière, la Ville souhaite réaliser dès 2006 le giratoire prévu au droit de l'entrée du cimetière.

Plus précisément, cette opération a pour objectifs :

- de marquer symboliquement et qualitativement l'entrée du cimetière ;
- de faire baisser la vitesse des véhicules au droit du cimetière dans un but de sécurité routière mais aussi de tranquillité des lieux ;
- de favoriser la sécurité des accès à ces lieux pour les cheminements doux.

Une procédure d'appel d'offres a été réalisée en application des articles 57 à 59 du codes des marchés publics. La commission d'appel d'offres du 12 mai 2006 a attribué le marché de ces travaux à l'entreprise SYOTRA de La Roche-sur-Yon pour un montant de 149 446,25 € HT. Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **22. Modification de domanialité – Lancement de l'enquête publique en vue du classement de la voie et des espaces communs de la rue Léon Gauvrit**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de classement dans le domaine public communal de la rue Léon Gauvrit et des espaces communs situés au « Village artisanal » au nord de la rue René Coty.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **23. Plan départemental d'actions de sécurité routière 2006 – Programme local entre l'Etat et la Ville**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

La Ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre de sa politique sur la sécurité routière, souhaite, comme elle l'a fait depuis 1990, signer pour l'année 2006 un Contrat de Programme Local de Sécurité Routière avec l'État.

Les actions retenues s'adressent :

- aux collégiens,
- aux seniors,
- au personnel municipal,
- à tous publics (campagnes d'affichage et de sensibilisation),

et portent sur un montant de 8 500 € financé par l'Etat à hauteur de 4 750 € et par la Ville à hauteur de 3 750 €.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **24. Fourniture de matériaux et produits pour la signalisation routière – Procédure d'appels d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Une procédure d'appel d'offres ouvert sous forme de marché à bons de commande pour la fourniture de matériaux et produits pour la signalisation routière a été mise en œuvre. Ce dossier est décomposé en deux lots :

lot 1 : Signalisation verticale : montant annuel minimum 50 000 € TTC – maximum 200 000 € TTC

lot 2 : Signalisation horizontale : " 15 000 € TTC – maximum 60 000 € TTC

Ces marchés à bons de commande seront passés pour une durée de un an, renouvelable par reconduction expresse, sur décision de la personne responsable du marché pour une durée maximum de 4 ans.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, la commission d'appel d'offres en date du 12 mai 2006 a retenu, sur la base des montants minimum et maximum, les entreprises suivantes :

- lot 1 : Société LACROIX, Saint-Herblain (44)
- lot 2 : Société UNIDOC, Morangis (91)

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la signature des marchés correspondants.

#### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **25. Fourniture de matériels et appareillages électriques – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Une procédure d'appel d'offres ouvert sous forme de marché à bons de commande pour la fourniture de matériels et appareillages électriques a été mise en œuvre. Ce dossier est décomposé en 4 lots : Ces marchés à bons de commande seront passés pour une durée de un an, renouvelable par reconduction expresse, sur décision de la personne responsable du marché pour une durée maximum de 4 ans.

Le conseil sera appelé à autoriser la signature des marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres le 2 juin 2006.

LOT	DESIGNATION	MONTANTS	ENTREPRISES
1	Piles–Accus–Batteries–Chargeurs	montant mini 4 000 € TTC montant maxi 16 000 € TTC	Comptoir du Sud Ouest
2	Fils – Câbles	montant mini 7 000 € TTC montant maxi 28 000 € TTC	OEV (Omnielect)
3	Appareillage	montant mini 25 000 € TTC montant maxi 100 000 € TTC	Comptoir du Sud Ouest
4	Lampes et accessoires	montant mini 12 000 € TTC montant maxi 48 000 € TTC	OEV (Omnielect)

#### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **26. Travaux de voirie pour compte de tiers – Tarification**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

La Ville est amenée de manière exceptionnelle à réaliser des travaux de voirie pour le compte de tiers. Ces travaux font l'objet d'une facturation aux personnes concernées.

Le conseil municipal est appelé à approuver la tarification de ces travaux.

#### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **27. Travaux d'assainissement eaux usées-eaux pluviales – Programme 2006 – Rues Chaptal, Fernand Raynaud, des Poilus – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

Afin de s'assurer de l'état de fonctionnement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la Ville a réalisé une inspection caméra de ses réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour plusieurs rues. Celle-ci a montré la nécessité d'engager en 2006 des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales ainsi qu'une reprise de la voirie dans ces rues.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée. Le conseil municipal, dans sa séance du 29 mars 2006, a autorisé la signature des marchés nécessaires à la réalisation de ces travaux :

- rue Molière (lot 1)
- rue de Verdun (lot 2)
- rues de la Vergne et Raoul Ponchon (lot 3)
- boulevard Pierre et Marie Curie (lot 4)

Dans la continuité de ce programme pour l'année 2006, il est proposé au conseil d'autoriser la signature de 3 nouveaux marchés pour les rues suivantes :

- rue Chaptal (lot 5)
- rue Fernand Raynaud (lot 6)
- rue des Poilus (lot 7)

Dans ses séances du 12 mai et du 2 juin 2006, la commission d'appel d'offres a retenu :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT €HT
5	Rue Chaptal	SEDEP	304 508,00
6	Rue Fernand Raynaud	SEDEP	206 735,00
7	Rue des Poilus	SADE	67 459,50

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ces 3 marchés.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **28. Cimetière paysager de La Péronnière – Aménagement des espaces d'accueil intérieurs (secteur B, tranche 1) – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN*

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres dans le cadre de l'aménagement des espaces d'accueil intérieurs (secteur B, tranche 1) du cimetière paysager de La Péronnière. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 19 mai 2006, a retenu les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT
1 – Voirie et réseaux divers	BRETHOMÉ	445 419,10 € TTC (offre de base + option 1, enrobé beige)
2 – Aménagements paysagers	CAJEV	686 502,80 € TTC (offre de base + option avec variante, étanchéité bassins)

Les lots 3 (Mobilier) et 4 (Fourniture et pose de caveaux et caves-urnes) ont été déclarés infructueux et feront l'objet d'une nouvelle consultation.

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **29. Programme CRAPE – Bois des Girondins – Demande de subvention**

*Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN*

Le programme de la Convention Régionale d'Aménagement du Paysage et de l'Eau (CRAPE) prévoit un financement de la Région pour des actions écologiques menées dans le cadre de la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et du maillage bocager.

La Ville projette une opération sur le bois des Girondins visant le rajeunissement des landes sèches de ce site. Celle-ci sera menée conjointement avec l'Office National des Forêts et la Ligue de Protection des Oiseaux. Son montant est estimé à 5 000 € HT.

Le conseil est appelé à solliciter auprès de la Région une subvention de 50 % du montant HT des études et des travaux dans le cadre du programme CRAPE.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **30. Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Les projets d'aménagement autour du Poney Club nécessitent l'installation de clôtures avec :

- une palissade en bois autour du manège sur 120 mètres linéaires,
- un treillage vert soudé sur 110 mètres linéaires.

Le conseil est appelé à autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de ces travaux.

**L. CAILLAUD** se demande pourquoi la construction de maisons aussi proches du Poney-Club a été autorisée alors que les nuisances étaient prévisibles.

**J. SOULARD** estime que quelle que soit la distance entre le Poney-Club et les habitations ces palissades auraient été nécessaires.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### 31. Travaux d'aménagement, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments communaux – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Joël SOULARD

Les travaux d'aménagement, de grosses réparations ou d'entretien des bâtiments communaux sont assurés en très grande partie par des entreprises. Afin de retenir les entreprises titulaires d'un marché à bons de commande, la Ville a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 57 à 59 du code des marchés publics. Les marchés fonctionneront à bons de commande en application de l'article 71 du code des marchés publics. Ils seront passés pour une durée d'un an, renouvelable par décision expresse pour une durée maximale de 3 ans.

Le conseil municipal sera appelé à autoriser la signature des marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du 2 Juin 2006.

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT MINI €	MONTANT MAXI €
1	Gros œuvre	LAURENT (La Roche-sur-Yon)	20 000	80 000
2	Plâtrerie Cloisons Doublage	BROSSEAU (Chaillé sous les Ormeaux)	10 000	40 000
3	Menuiseries bois et PVC – Secteur Est	JAUD (Les Essarts)	20 000	80 000
4	Menuiseries bois et PVC – Secteur Nord	JAUD (Les Essarts)	20 000	80 000
5	Menuiserie alu	serrurerie luçonnaise (Luçon)	15 000	60 000
6	Métallerie	MGMI (La Roche-sur-Yon)	15 000	60 000
7	Couverture Zinguerie	BARON (La Roche-sur-Yon)	10 000	40 000
8	Étanchéité	SOPREMA (Carquefou)	3 000	12 000
9	Plafonds suspendus	ISOLUX (La Roche-sur-Yon)	15 000	60 000
10	Peinture – Secteur Sud	SOREPE (La Roche-sur-Yon)	15 000	60 000
11	Peinture – Secteur Est	EVPR (La Roche-sur-Yon)	15 000	60 000
12	Peinture – Secteur Nord	PPRV (La Roche-sur-Yon)	15 000	60 000
13	Carrelage Faïence	infructueux	6 000	24 000
14	Revêtements de sols souples	DECORIAL PIVETEAU (La Roche-sur-Yon)	15 000	60 000
15	Plomberie Sanitaire Chauffage VMC	infructueux	15 000	60 000
16	Electricité Courants faibles – Secteur Sud	INEO (La Roche-sur-Yon)	20 000	80 000
17	Electricité Courants faibles – Secteur Est	ETDE (La Roche-sur-Yon)	20 000	80 000
18	Electricité Courants faibles – Secteur Nord	BLI (La Chaize le Vicomte)	20 000	80 000
19	Stores Rideaux	DECORIAL PIVETEAU (La Roche-sur-Yon)	7 000	28 000

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 32. Extension de la maison de quartier du Bourg-sous-La Roche – Avenant n° 2 à la convention de mandat avec la SAEML ORYON

Rapporteur : Carmen BLAYOT

Une convention de mandat a été établie pour l'extension de la maison de quartier du Bourg-sous-La Roche. Le montant de l'opération avait été fixé à 920 000 € TTC.

Il est proposé de conclure un avenant n° 2 afin de prendre en compte le prix de revient définitif de l'opération qui s'élève à 870 747,71 € TTC, et de donner quitus à ORYON pour la fin de la mission.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote :

**P. REGNAULT** en son nom et au titre du pouvoir donné par **J. AUXIETTE**

**R. GUILLET** au titre du pouvoir donné par **M. RODDE**

**C. PERRET, J. SOULARD, Y. HELARY, J.Y. DAVIAUD, P. YOU**

**J. VARENNES** au titre du pouvoir donné par **B. VIOLAIN**

**L. CAILLAUD** en son nom et au titre du pouvoir donné par **G. COUTURIER**

### **33. Construction du bâtiment relais n° 36 – Marché négocié – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Lors de sa séance du 23 septembre 2004, le conseil municipal a confié, par convention de mandat à la SAEML ORYON, la construction d'un bâtiment-relais pour la société Vendée Concept, zone de Belle Place. Dans ce cadre, le mandataire, ORYON, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert. Le conseil a autorisé la signature des marchés correspondants le 29 mars 2006. Le lot n° 3, Ossature et bardage métallique, ayant été déclaré infructueux a fait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence sous forme de marché négocié.

Le 12 mai 2006, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise BRIAND (Les Herbiers) pour un montant de 225 224,03 € HT (269 367,93 € TTC). Il est demandé au conseil d'autoriser la signature de ce marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote :

**P. REGNAULT** en son nom et au titre du pouvoir donné par **J. AUXIETTE**

**R. GUILLET** au titre du pouvoir donné par **M. RODDE**

**C. PERRET, J. SOULARD, Y. HELARY, J.Y. DAVIAUD, P. YOU**

**J. VARENNES** au titre du pouvoir donné par **B. VIOLAIN**

**L. CAILLAUD** en son nom et au titre du pouvoir donné par **G. COUTURIER**

### **34. Aide à la réalisation d'opérations immobilières d'entreprises – Demande de subvention au Département**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Il est proposé de solliciter auprès du Département de la Vendée, dans le cadre du Fonds d'aide à la réalisation d'opérations immobilières d'entreprises, une subvention d'investissement de 72 000 euros, afin de contribuer au financement de la construction d'un bâtiment destiné à la société VENDEE CONCEPT, cette entreprise s'engageant à créer 10 emplois dans les trois ans.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **35. FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) – Action n° 6 « Appui à la rénovation de vitrines » - Attribution d'une subvention d'équipement à la SARL BIBARD (maroquinerie)**

*Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD*

Dans le cadre de la convention signée par la Ville avec l'Etat et quatre autres partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Vitrines du centre ville, Groupement des commerçants des halles et des marchés) pour redynamiser le commerce du centre ville et des quartiers, onze actions ont été définies.

L'action n° 6 « Appui à la rénovation de vitrines » prévoit le versement d'une subvention d'équipement aux commerçants qui déposent un dossier complet et recevable. Le dossier de la maroquinerie BIBARD remplit les conditions pour obtenir les subventions prévues.

Il est proposé au conseil de verser à la SARL BIBARD (maroquinerie) la somme de 4 451 € au titre de la participation de la Ville et 4 451 € au titre de la participation du FISAC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**P. REGNAULT** laisse la présidence de l'assemblée à **G. BOURMAUD**

### 36. Compte administratif 2005 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le compte administratif pour l'exercice 2005 retrace l'exécution en dépenses et recettes du budget principal et des budgets annexes. L'exécution se décompose comme suit :

- en recettes 144 006 562,29 €
- en dépenses 137 234 305,45 €

Le conseil municipal est appelé à approuver l'ensemble de la comptabilité de l'exercice 2005 et à fixer les résultats de chaque section budgétaire (les documents ont été transmis aux élus avec l'ordre du jour).

A. LEBOEUF présente le compte administratif 2005 à l'aide d'un diaporama.

L. CAILLAUD fait l'intervention suivante :

« A la lecture de votre rapport, Madame, que constatons-nous :

- Un résultat brut de fonctionnement de 11.968.807 € pour 12,8 M en 2004, 16,4 M en 2003, 14,1 M en 2002 donc une décélération de l'excédent brut d'exploitation qui reste à un niveau élevé.
- Un déficit d'investissement de 7,5 M d'€ que vient combler l'excédent d'exploitation dégageant un résultat net de 4.458.597 € contre 3,4 M en 2004.

La Ville reste financièrement très à l'aise, ce qui explique la stagnation du taux des impôts locaux après la hausse inexplicable de 2002.

Il est vrai que les Yonnais travaillent pour vous, ce que traduit l'évolution des bases de la fiscalité locale : + 6,28 % et l'évolution du produit des impôts soit + 5,65 % depuis 2002. Chacun imagine ce que cela représente que de voir son salaire augmenter de 5,65 % en un an.

Les recettes se répartissent en gros entre 55 % acquittées par les familles et 45 % par les entreprises (dont 8,3 % des recettes de TP fournies par Elco-Brandt).

Alors à quoi servent les recettes et je vous propose de regarder l'évolution des dépenses de fonctionnement par fonction :

	2003	2004	2005
Fonction 0 Services Généraux	18.169.641	19.501.405	19.305.955
Fonction 1 Sécurité & Salubrité publique	887.401	910.264	1.015.098
Fonction 2 Enseignement – Formation	8.705.450	8.731.095	8.848.876
Fonction 3 Culture	9.525.491	10.827.699	10.427.093
Fonction 4 Sports – Jeunesse	4.798.491	5.342.286	5.540.961
Fonction 5 Interventions sociales Santé	2.392.586	2.433.990	2.251.831
Fonction 6 Famille	1.763.652	3.136.840	3.229.444
Fonction 7 Logement	305.122	566.306	808.312
Fonction 8 Aménagement Urbain Environnement	10.219.206	11.144.487	14.270.580
Fonction 9 Action Economique	1.251.198	1.500.888	1.510.145
Opérations non ventilées	8.177.148	8.310.438	10.390.170
	12,35 %	11,49 %	13,40 %
	<b>66.195.389</b>	<b>72.405.702</b>	<b>77.498.469</b>
		+ 9,38 %	7,03 %

Que constate-t-on :

- Des dépenses de fonctionnement qui restent malgré tout à un niveau très important : + 7 % en 2005
- L'évolution sur 3 ans montre que :
  - le 1<sup>er</sup> poste de dépense est l'aménagement urbain et l'environnement 14,270 M € (+ 4 M € par rapport à 2002, vous pouvez sûrement nous détailler cette augmentation.
  - le 2<sup>ème</sup> poste est la culture avec 10,4 M € en forte progression par rapport à 2003 (2004 étant à part à cause du Bicentenaire),
  - le 3<sup>ème</sup> poste est l'enseignement et la formation avec 8,848 M €. Curieusement c'est un poste de dépense qui stagne sur 3 ans.
  - le 4<sup>ème</sup> poste est le sport et la jeunesse avec 5,540 M €.

Nous sommes déjà intervenus pour souhaiter un équilibre progressif des dépenses de la fonction culture et de celles de la fonction sport - jeunesse ; nous ne partageons donc pas votre choix

« d'investir » environ deux fois plus dans la culture que dans le sport. Et pour la culture, quels investissements !

- Enfin la fonction action économique avec 1,5 M d'€ ne traduit pas la priorité qu'on est en droit d'attendre d'une collectivité locale en matière économique et donc d'aide à la création d'emploi. On nous dira qu'ORYON est là mais cela ne semble pas suffisant.
- Une remarque, plutôt une question concernant les opérations non ventilées qui sont la deuxième hausse de dépenses de fonctionnement avec 2 M d'€ en augmentation par rapport à 2002 : quelles sont les raisons de cette augmentation ?

Quelle analyse y-a-t-il lieu de porter sur ce budget d'exploitation au-delà de l'aridité des chiffres ? C'est vrai que dans votre rapport 9 pages sont consacrées aux recettes, 4,5 pages aux dépenses. En réalité par rapport à vos objectifs, vous ne rendez pas compte des résultats obtenus avec des indicateurs de performance pertinents.

Comme vous le savez, nous demandons la création d'une cellule d'évaluation des actions publiques de la commune. Il ne suffit pas de dire qu'une commune est bien gérée parce que son résultat comptable est excédentaire ; nous devrions pouvoir évaluer sa politique sociale, sa politique culturelle, sa politique sportive, environnementale, sa politique de participation à la formation des plus jeunes à travers des indicateurs. Cela fait plusieurs années que nous le demandons.

Nous demandons aussi que nos concitoyens connaissent le coût réel des services publics qu'ils utilisent dans un souci de responsabilisation à la dépense publique.

Nous restons sur notre faim !

De même, nous attendons à l'occasion de la présentation des dépenses de personnel, non pas qu'on les présente sous la seule forme des « charges » de personnel, près de 52 % des dépenses totale (en progression de 2,82 %) mais aussi sous forme de prestations, de services rendus à la population et en particulier pour les créations de poste.

L'évolution constante et importante des effectifs tirée des Etats Annexes au Budget (pages 93 à 102) devrait être illustrée des services supplémentaires offerts à la population. Il faut, en effet, pouvoir rendre compte d'une autre façon que vous ne le faites, de l'utilisation des impôts perçus pour l'amélioration du service public.

Concernant le bilan social, permettez-moi de commenter les articles de presse de ce matin et le communiqué qui vient de nous être transmis par les autres syndicats. Quand un syndicat, quel qu'il soit, dénonce publiquement des dysfonctionnements dans les services municipaux, des passe-droits ou du copinage, il est nécessaire pour les élus que nous sommes de réagir, pour éviter que l'autorité de la collectivité soit remise en cause.

En effet, le malaise existe dans les services, nous l'avons déjà évoqué dans notre journal il y a 6 mois, dans ROCHE MAG ce mois ci.

Pour autant, afin d'avancer de manière constructive dans cette affaire et pour éviter toute discussion déplacée, je propose au nom de mon groupe que vous, Monsieur REGNAULT, vous procédiez à la création d'une commission d'enquête et d'évaluation concernant les propos parus dans la presse, à laquelle participerait l'ensemble des forces politiques représentées au sein du conseil municipal.

Sur ces questions vitales, pour le bon fonctionnement de la ville, pour répondre aux questions que peuvent se poser aujourd'hui les Yonnais et pour l'image de la ville, si vous êtes conscient de ce risque, vous devez répondre de façon positive à la création de cette commission.

Cette réponse politique permettra d'avancer dans la transparence. Il en va de la responsabilité des élus devant les Yonnais qui seront en droit de demander des comptes.

Enfin deux points pour terminer :

- Sur l'investissement : en réalité ce qui nous intéresse ce n'est pas les effets d'annonce lors de la présentation du budget primitif mais le montant total des opérations réelles d'investissement : (16.678.438 € plus les travaux en régie, soit 17.471.208 €) et surtout, ce qui nous intéresse, c'est le taux de réalisation des dépenses d'équipements et de travaux en regard du montant prévu au budget. 67 % seulement en 2005 mieux qu'en 2004 (65,32 %) mais sensiblement en dessous d'un objectif que nous fixons à 80 – 85 %. Vous pouvez et devez faire mieux.

- Les ratios enfin :

Dépenses réelles de fonctionnement/population = 1316 € alors que la strate est de 1232 € (+ 86 €/habitant)

Impôt/habitant = 714 € alors que la strate est de 543 € (230 € / strate)

Il est donc facile de faire de l'excédent, le contraire serait inquiétant.

La question c'est : pourquoi un tel excédent ? Y a-t-il anticipation au départ d'Elco Brandt ? Ou alors on peut l'analyser comme du pouvoir d'achat perdu pour les Yonnais, qui aurait pu bénéficier à l'économie locale.

Nous nous abstiendrons sur le compte administratif, non pas quant à l'exactitude des comptes en concordance avec ceux du Trésorier Municipal, mais parce qu'avec le même montant budgétaire, nous ne ferions pas la même politique.

**G. BOURMAUD** remarque que L. CAILLAUD a beaucoup parlé d'aides à la personne. Or celles-ci doivent être financées et justifient une grande partie des dépenses. En ce qui concerne les indicateurs, ils sont multiples. Mais le seul imparable est celui du vote des Yonnais, tous les 6 ans.

**A. LEBOEUF** précise qu'elle n'a pas parlé de La Roche-sur-Yon comme étant une ville « à l'aise » financièrement, mais dont la situation est saine. La dette par habitant est calculé par les services de la Ville sur la base d'un ratio de la DGCL qui correspond aux dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Elle souhaite également que cesse le débat sur les efforts de modernisation et de rationalisation des services. Il existe un haut niveau de service public à La Roche-sur-Yon, que la majorité municipale souhaite conserver et auquel les Yonnais sont attachés. Il est donc nécessaire d'y mettre certains moyens.

Enfin, en ce qui concerne l'investissement, M. BELLAND et les services municipaux travaillent actuellement pour obtenir un meilleur taux de réalisation.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**31 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES**

**Monsieur le Maire** reprend la présidence de l'assemblée. Il se dit satisfait du travail des services municipaux et des progrès qui sont faits depuis plusieurs mois. Ce constat a également été fait par 3 des syndicats de la Ville, qui représentent 80 % du personnel municipal. Il dénonce l'opposition « politico-populiste » du syndicat SUD dans la presse du jour, qui ne « représente rien de fondamental ». Il considère que L. CAILLAUD aurait pu « s'abstenir de déraper sur ce sujet ».

### **37. Affectation des résultats de fonctionnement – Exercice 2005 – Budget principal et budgets annexes**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

En application des instructions comptables M14 et M4, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2005.

Lors du budget primitif 2006, les résultats de l'exercice 2005 ont été repris par anticipation. Les résultats de l'exercice 2005 sont constatés dans le compte administratif 2005.

Au titre de l'exercice 2006, la réforme M14 est venue apporter des modifications substantielles au régime des provisions. Ainsi, le nouveau dispositif de droit commun semi-budgétaire joue directement sur l'affectation des résultats 2005 puisque ces derniers se trouvent corrigés, en section de fonctionnement, du montant des provisions cumulées par la Ville.

Il est proposé au conseil d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT CONSTATE AU CA 2005	CORRECTIONS APPORTEES PAR REFORME M14	MONTANT AFFECTE AU BP 2006
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	11 968 807,52	14 803,67	11 983 611,19
AFFECTATION :			
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	7 512 210,21	3 545 988,89	11 058 199,10
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	4 456 597,31	-3 531 185,22	925 412,09
<b>BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE</b>			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	133 278,65		
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	133 278,65		
<b>BUDGET ZONES INDUSTRIELLES</b>			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	8 264,10		
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	8 264,10		
<b>BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES</b>			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	627 947,96		
AFFECTATION :			
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	467 379,88		
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	160 568,08		

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	419 859,24		
AFFECTATION			
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	419 378,60		
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	480,64		
<b>BUDGET EAU</b>			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	474 774,13		
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	474 774,13		
<b>BUDGET STATIONNEMENT PAYANT</b>			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	358 620,85		
AFFECTATION :			
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	120 631,52		
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	237 989,33		
<b>BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES</b>			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2005	226,14		
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	226,14		

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES**

### **38.Compte de gestion du Receveur – Exercice 2005 – Budget principal et budgets annexes**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Il est proposé au conseil de certifier que le compte de gestion et ses annexes sont conformes aux comptes de l'ordonnateur.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **39. Admission en non valeur de produits irrécouvrables**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

A la demande du Trésorier Principal, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non valeur des produits n'ayant pu être recouverts (montant minimum, carence, intéressé parti sans laisser d'adresse...) pour un montant de 13 377,12 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **40.Garantie d'emprunt à la SA d'HLM Vendée Logement ESH pour le financement de l'acquisition et de l'amélioration de 2 logements – Rue du docteur Roux**

*Rapporteur : Claude PERRET*

Afin de financer l'acquisition et l'amélioration de 2 logements situés rue Docteur Roux, la SA d'HLM Vendée Logement ESH se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt PLAI sont les suivantes :

- Montant 120 000 euros
- Garantie accordée 30% soit 36.000 euros
- Durée 40 ans
- Taux 2,75 %
- Echéances annuelles

Le conseil est appelé à approuver cette garantie.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **41. Garantie d'emprunt à la SAEML ORYON pour le financement de 19 logements collectifs – ZAC Zola**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Afin de financer la construction de 19 logements collectifs situés ZAC Zola, la SAEML ORYON se propose de contracter un emprunt auprès de Dexia Crédit Local et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant .....580 000 euros
- Garantie accordée ..... 100%
- Durée totale maximale ..... 37 ans
- Phase de mobilisation des fonds ..... durée 24 mois
- Phase d'amortissement du capital ..... durée maximale 35 ans
- Intérêts ..... T4M + 0,35 %  
en phase de mobilisation et Euribor 1,3,6 ou  
12 mois + 0,35 % en phase d'amortissement avec la  
possibilité de mise en place d'un module à taux fixe

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **42. Personnel municipal – Créations et suppressions de postes**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes au sein des services municipaux, résultant notamment des réussites à concours, des mobilités internes ou postes supplémentaires. Cette liste compte 27 créations et 19 suppressions équivalent temps complet.

**JP. GALLOCHER** fait la déclaration suivante :

« Sur les créations de postes, notre position est constante : oui aux transformations d'emplois permettant une dynamique interne de promotion et d'évolution de carrière ; non aux créations supplémentaires sans une étude des redéploiements possibles. Les créations proposées, faut-il le rappeler, représentent une dépense supplémentaire de 40 000 euros en 2006 mais de 300 000 euros en 2007. »

**Monsieur le Maire** indique que l'essentiel des créations présentées dans ce dossier a pour objectif de renforcer le CTM afin d'améliorer sa capacité d'intervention sur la ville.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES**

## **43. Personnel municipal – Recrutement d'un agent contractuel**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Il est proposé au conseil d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de coordinateur de la mission municipale « jeunesse », pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006. La rémunération qui relève de la catégorie A correspond à l'indice majoré 407.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES**

## **44. Vitrines des Halles – Rue Sadi Carnot et rue Malesherbes – Modification du tarif de location**

*Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD*

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs de location des vitrines du complexe immobilier des Halles pour les rendre plus attractives et favoriser un usage plus important de celles-ci, facteur d'animation et d'attrait commercial du secteur :

DUREE DE LOCATION	PRIX HT	PRIX TTC
- 4 semaines	12,54 €	15,00 €
- 12 semaines	33,45 €	40,00 €
- 52 semaines	125,42 €	150,00 €

**JP. GALLOCHER** estime regrettable pour le quartier des halles que ces vitrines restent inoccupées. Quand on rajoute à cela l'état de certains immeubles, on a parfois l'impression d'un quartier en voie d'abandon. Il souhaite que la personne recrutée pour l'animation des vitrines du centre ville travaille sur ce problème.

**JY. DAVIAUD** indique qu'une réflexion est en cours sur l'aménagement de ces vitrines.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **45. Crématorium – Taxe sur les incinérations**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Le crématorium de La Roche-sur-Yon, géré en concession par OGF, a ouvert ses portes le lundi 10 avril 2006. L'article L 2223-22 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une taxe peut être perçue par la commune à l'occasion de chaque incinération pratiquée dans le crématorium situé sur son territoire.

Après étude des tarifs fixés dans des communes possédant un crématorium géré par un prestataire privé, comme c'est le cas à La Roche-sur-Yon, il est proposé au conseil d'instituer cette taxe et d'en fixer le montant à 20 euros.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **46. Mandats spéciaux pour les élus municipaux**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **47. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations de quartier**

*Rapporteur : Carmen BLAYOT*

Dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général (MIG) confiée par convention aux associations de gestion de quartiers, il est alloué, chaque année, à chaque association, des subventions. Les montants de ces subventions sont déterminés au regard des demandes formulées par les associations et des évaluations exercées par la Ville sur la nature des actions et moyens requis pour leur mise en œuvre.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des subventions suivantes :

- Association Vivre à St André 102 300 €  
pour la maison de quartier de St André
- Association de gestion de la Maison de Quartier des Pyramides 130 566 €  
pour la maison de quartier des Pyramides
- Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest 89 300 €  
pour la maison de quartier des Forges
- Association de quartier de la Vallée Verte 134 386 €  
pour la maison de quartier de la Vallée Verte
- Comité de Gestion de la Liberté 93 550 €  
pour la maison de quartier de la Liberté
- Ensemble au Val d'Ornay 92 150 €  
pour la maison de quartier du Val d'Ornay
- Association du Centre d'Animation Jean Yole 87 500 €  
pour la maison de quartier Jean Yole

- Association pour le Développement Social et Culturel de l'Animation du Bourg pour la maison de quartier du Bourg 112 458 €
- Association de Quartier du Pont Morineau pour la maison de quartier du Pont Morineau 87 700 €  
(dont 24 000 € au titre de la convention de développement culturel)
- Association de coordination Yonnaise des associations de quartiers (ACYAQ) 355 742 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

#### 48. Loisirs en liberté – Eté 2006 – Convention entre la Ville et l'ACYAQ

Rapporteur : Françoise CARITAN

Depuis plusieurs années, la Ville, en partenariat avec l'ACYAQ, réalise l'animation « Loisirs en liberté ». Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 3 à 21 ans et s'appuie sur trois orientations fortes : la diversité de l'offre des animations, la mixité sociale et l'accessibilité (tarification, déplacements).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'ACYAQ, fixant les modalités d'organisation du dispositif entre les partenaires. Cette opération est financée à partir du dispositif du contrat temps libres pour une somme totale de 33 500 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

#### 49. Politique de la ville – Programme d'actions 2006 au titre du contrat temps libres

Rapporteur : Claude PERRET

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le premier programme d'actions du contrat temps libres pour l'année 2006.

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Thématique	Opérateur	Action	Financement de l'action
<b>AXE DE DEVELOPPEMENT :</b>			
<b><i>Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté</i></b>			
Education à la citoyenneté	Service Instances Consultatives	Encadrement du Conseil Municipal des Jeunes (3 animateurs)	7 750 €
Arts plastiques	Ecole d'Art Municipale	Mise en œuvre de stages	1 300 €
Activités sportives	Service des Sports	Mise en œuvre de Sport Vacances (encadrement, transports, activités)	28 000 €
Art musical	Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique	Mise en place d'actions sur l'équipement pôle enfance Jacques Golly	3 164 €
<b>TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage Ville</b>			<b>40 214 €</b>

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Thématique	Opérateur	Action	Financement de l'action
<b>AXE DE DEVELOPPEMENT :</b>			
<b><i>Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres</i></b>			
Information Communication			
	ACYAQ	Lancement loisirs en liberté.	5 000. €
Déplacement			
	ACYAQ	Transport des enfants âgés de - 6 ans vers activités Bébé Gym organisées dans le cadre de Sports Vacances.	8 000 €

	ACYAQ	Transport des enfants à l'année vers les structures en périphérie et vers des lieux d'activités générées par des projets spécifiques.	
	ACYAQ	Transport des jeunes vers des lieux et des structures d'activités.	
	Association de Gestion des Pyramides	Transport des enfants de J. Yole vers Espace Golly.	900 €
	AADIQNO (Forges)	Transport à l'année des enfants du CLSH vers la restauration de Saint André d'Ornay (école Flora Tristan).	3 540 €
	Association de gestion de la Vallée Verte	Transport des enfants entre les 2 pôles maternel et enfance jeunesse et la restauration de P.Boileau.	2 500 €
	Association Ensemble au Val d'Ornay	Transport par bus des enfants du CLSH.	1 000 €
Adaptation des centres de loisirs par des projets thématiques			
	Association « Les Amis de Gédéon – Atelier Ma Gomme »	Projet d'adaptation du cadre de vie de 3 accueils matin et soir et CLSH.	4 170 €
	Association du Centre d'Animation Jean Yole	Ateliers parents enfants.	1 512 €
	Comité de Gestion de la Liberté	Jardins globalisés.	1 000 €
	ACYAQ	Camps coordonnés.	11 500 €
	Association Ensemble au Val d'Ornay	Lud'ornay.	2 645 €
	Association Ensemble au Val d'Ornay	Premiers pas de jardiniers.	650 €
	Association Ensemble au Val d'Ornay	Chantiers d'aménagement des espaces verts.	800 €
	Association Ensemble au Val d'Ornay	Ateliers parents enfants en lien avec VASA.	3 000 €
	ADSCAB (Bourg)	Projet d'actions « Passerelle » pour les enfants âgés de 9 à 13 ans.	500 €
	Association de Gestion des Pyramides	Projet d'actions par ateliers et stages à l'année sur les arts culinaires mixant les enfants inscrits et non inscrits au centre de loisirs	5 800 €
<b>Sous-total Axe « Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres »</b>			<b>52 517 €</b>
<b>AXE DE DEVELOPPEMENT :</b>			
<b>Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté</b>			
Arts plastiques			
	Association de quartier du Pont Morineau	Ateliers de découvertes d'expositions.	1 100 €
	Association « Les arts Oloim Mashé »	Stages mosaïque durant l'été 2006, dans les locaux de l'Ecole d'Art.	3 000 €
Arts audiovisuels			
	ACYAQ	Projet d'actions (stages, ateliers) dans le cadre d'une année au ciné.	6 500 €
Art théâtral			
	Association de quartier du Pont Morineau	Ateliers 9 16 ans.	1 800 €

	Grizzly Philibert Tambour	Prise en compte des ateliers à l'année pour enfants, adolescents et jeunes dans le cadre du projet global « les z'ateliers ».	3 200 €
	Grizzly Philibert Tambour	Organisation et réalisation d'une tournée théâtrale par des adolescents, sur l'été « camp CVL ».	1 800 €
	Grizzly Philibert Tambour	Organisation de stages théâtre pour adolescents.	1 000 €
Art musical			
	AADIQNO (Forges)	Atelier éveil corporel.	1 400 €
	Association de Gestion des Pyramides	Projet d'actions d'éveil culturel à l'année mixant les enfants inscrits et non inscrits au centre de loisirs.	5 100 €
Arts de la rue			
	AADIQNO (Forges)	Projet graff et hip hop.	2 400 €
	Association « Vivre à Saint-André »	Projet de mise en œuvre d'une action globale pour les jeunes pendant l'année et sur l'été à partir des arts de la rue (hip hop, graff) et autour de la technique MAO avec réalisation d'un CD.	2 300 €
Animation ludique			
	ACYAQ	Ludobus été.	9 000 €
Handicap et loisirs éducatifs			
	Association « Communic'action »	Organisation d'un camp pour enfants porteurs de handicap.	5 300 €
<b>Sous-total Axe «Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et citoyenneté»</b>			<b>43 900 €</b>
<b>AXE DE DEVELOPPEMENT :</b>			
<b>Favoriser la qualité et la formation de l'encadrement</b>			
Postes contractualisés			
	AADIQNO (Forges)	Soutien d'un poste CLSH.	5 370 €
	ADSCAB (Bourg)	Soutien de 2 postes CLSH.	10 740 €
	Association de gestion des Pyramides	Soutien de 5 postes CLSH	26 850 €
	Association de gestion de la Vallée Verte	Soutien de 5 postes CLSH.	26 850 €
	Association « Ensemble au Val d'Ornay	Soutien d'un poste CLSH.	5 370 €
	Association « Vivre à Saint-André »	Soutien de 4 postes CLSH	22 840 €
	Comité de Gestion de la Liberté	Soutien de 2 postes CLSH.	10 740 €
	ACYAQ	Mission administrative et statistique CLSH.	30 465 €
Formation	U R des Francas	Formation méthodologiques des référents et animateurs des accueils du matin et du soir et des directeurs CLSH.	4 600 €
<b>Sous-total Axe «Favoriser la qualité et la formation des encadrants»</b>			<b>143 825 €</b>
<b>TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre</b>			<b>240 242 €</b>

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE  
D. HILLIER ne prend pas part au vote

## **50. Centre de loisirs sans hébergement – Centre de vacances et de loisirs – Participation financière de la Ville au fonctionnement des associations gestionnaires**

*Rapporteur : Carmen BLAYOT*

Le conseil municipal est appelé à approuver les termes d'une nouvelle convention à intervenir avec chaque association gestionnaire de CLSH qui fixe la participation financière de la Ville comme suit :

- Pour le fonctionnement des CLSH accueillant les enfants yonnais âgés de moins de 13 ans,
  - la journée avec restauration 5,25 euros
  - la ½ journée avec restauration 3,28 euros
  - la journée sans restauration 3,94 euros
  - la ½ journée sans restauration 1,97 euros
- Pour le fonctionnement des mini-camps accueillant des enfants et des jeunes yonnais jusqu'à 18 ans,
  - la journée avec restauration 5,91 euros
- Pour le fonctionnement des CVL accueillant des enfants et des jeunes yonnais jusqu'à 18 ans,
  - la journée avec restauration 6,62 euros

La Ville se propose également de fixer les barèmes de l'aide aux familles versée dans le cadre des CLSH. Ce barème, basé sur les quotients familiaux, vise à renforcer l'aide au profit des familles aux revenus moyens.

**C. PERRET** rappelle le niveau d'intervention des différents partenaires des CLSH.

En 2005, tout CLSH recevait 14,44 € par enfant et par journée d'activité. La Ville participe pour plus de 5 € soit 1/3 du montant total. La CAF verse 3,12 € soit 1/5, auxquels s'ajoutent 3 € pour les familles aux revenus les plus faibles (QF < 700). Quant au conseil général, sa participation se limite à 30 centimes d'€ depuis plusieurs années.

La Ville intervient également par une aide au financement des repas et une aide individualisée destinées à lisser les tarifs pour les familles aux revenus moyens et éviter un effet de seuil provoqué par l'arrêt de l'aide de la CAF. Une journée de CLSH avec restaurant revient donc à 1,68 € pour les familles les plus modestes et à 9,07 € pour les personnes qui paient le plus cher. L'aide de la Ville aux loisirs des enfants est donc substantielle.

**Monsieur le Maire** dénonce le montant de la participation du Département. Le conseil général reste sourd aux demandes d'aides pour les CLSH et les CVL.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**D. HILLIER ne prend pas part au vote.**

## **51. Centre de loisirs sans hébergement de La Basse Lardière – Avenant n° 2 à la convention du 1<sup>er</sup> décembre 2004 entre la Ville et l'Association de gestion de La Vallée Verte – Attribution d'une subvention**

*Rapporteur : Carmen BLAYOT*

L'activité du centre de loisirs sans hébergement de La Basse Lardière est assurée par l'Association de gestion de La Vallée Verte. Dans l'attente de l'ouverture du pôle enfance-jeunesse de La Vallée Verte, l'association loue des locaux aux Eclaireurs et Eclaireuses de France. Le conseil, dans sa séance du 8 novembre 2004, a accordé par convention une subvention à l'Association de gestion de La Vallée Verte correspondant au montant du loyer jusqu'à l'ouverture du centre. Cette ouverture ayant été décalée, le conseil a attribué une deuxième subvention (séance du 9 novembre 2005). Un nouveau retard dans la réalisation des travaux a repoussé l'ouverture du centre au mois de mai, ce qui entraîne le paiement d'un loyer supplémentaire, soit 470 €.

Il est donc proposé au conseil de verser à l'Association de gestion de La Vallée Verte une subvention d'un montant équivalent et de signer un avenant à la convention du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**D. HILLIER ne prend pas part au vote.**

## **52. Attribution d'une subvention à la Banque Alimentaire**

*Rapporteur : Claude PERRET*

En 2005, la Ville a adopté de nouvelles modalités d'attribution des aides facultatives et d'accès aux distributions alimentaires. L'examen des demandes d'accès au dispositif d'aide alimentaire reste basé sur le quotient familial des familles, établi par la CAF.

Il est proposé au conseil de verser une subvention de 17 000 € à la Banque Alimentaire, décomposée comme suit :

- 16 000 € pour la campagne 2006-2007 ;
- 1 000 € pour financer le différentiel de la contribution de solidarité pour l'ensemble des bénéficiaires du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2006.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **53. Utilisation des équipements sportifs municipaux par les collèges**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

Il est proposé la réactualisation des tarifs horaires d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition des collèges, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 :

- gymnase ou grande salle (plateau d'évolution supérieur ou égal à 40 m x 20 m) :
  - tarif de base : 7,29 €
  - supplément chauffage : 2,03 €
  - supplément pour gardiennage : 5,08 €
- petite salle ou salle spécialisée attenante à une autre installation : 4,41 €
- petit gymnase, petite salle indépendante : 7,29 €
- installation de plein air (stades pluridisciplinaires) : 8,47 €
- stade simple : 3,65 €
- piscine : 12,70 € par couloir de 25 m, plafonné à 3 couloirs par heure d'utilisation pour une classe de 30 élèves
- base de voile : 8,27 €

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **54. Sport Vacances Été 2006 – Stage « Sport in English » - Tarification**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

Dans le cadre du dispositif « Sport Vacances 2006 », il est proposé de créer un nouveau stage, « Sport in English » qui sera organisé du 21 au 25 août pour les jeunes yonnais de 16 à 18 ans. Le tarif de ce stage, ouvert à 12 jeunes maximum, s'élève à 150 euros ; il comprend l'encadrement des activités, le transport et les déjeuners.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **55. Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations sportives**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

La Ville de La Roche-sur-Yon a été sollicitée pour l'attribution de subventions exceptionnelles pour les manifestations suivantes :

- Phase finale du Championnat de France féminin 1B Tennis, accueillie du 16 au 18 juin 2006 par le Tennis Entente Yonnaise au complexe tennistique des Terres Noires.
- Régate régionale d'aviron, qui a été organisée par Aviron 85 le dimanche 23 avril 2006 sur le plan d'eau de Moulin Papon.
- Course cycliste « Vendée Sud Bocage » (arrivée à La Roche-sur-Yon) organisée par le Véloce Club Yonnais le 9 juillet 2006.

Il est proposé d'attribuer 800 € au Tennis Entente Yonnaise, 600 € à Aviron 85 et 150 € au Véloce Club Yonnais, pour les accompagner financièrement dans la réalisation de ces projets d'animation urbaine.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **57. Aide à la diffusion – Attribution de subventions**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de l'aide à la diffusion :

- 12 000 € à la compagnie Pirate pour la diffusion du « Barbier de Séville » du 22 au 26 août 2006 à La Roche-sur-Yon, au titre de l'animation de la place de la Vieille Horloge.
- 8 000 € à l'association Break Dance pour la diffusion à Avignon des spectacles « Extra Luna », « Bleu accord » et « Mémoire sensible » par la compagnie S'Poart.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **58. Aide à la création – Attribution d'une subvention**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Il est proposé au conseil municipal, au titre de l'aide à la création, d'attribuer une subvention de 7 000 euros au Théâtre des Chimères, pour sa création « Minetti » programmée les 8, 9 et 10 juin 2006 au Manège.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **59. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Le cirque absent »**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

L'association « Le cirque absent », créée en février 2003, a pour objet de promouvoir et développer la culture pour tous et en tous lieux. Elle crée et diffuse ses spectacles à La Roche-sur-Yon, dans toute la France et à l'étranger, avec sa compagnie professionnelle Cabadzi. L'association présente ses spectacles sous son chapiteau de cirque.

L'association connaît actuellement quelques difficultés financières liées à des impondérables techniques (réparations du véhicule de transport) qui mettent en péril l'activité de la compagnie Cabadzi. Son calendrier prévoit pour cette saison : 7 représentations à La Roche-sur-Yon et des passages dans 13 communes de Vendée, dans 13 communes françaises et 2 pays étrangers. Chaque étape varie entre 1 et 20 journées de programmation.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association.

**JP. GALLOCHER** s'étonne que la Ville subventionne la réparation d'un camion.

**G. BOURMAUD** précise que la réparation coûte 4 500 euros. L'association s'est engagée à financer 3 000 euros. La Ville paie donc le solde. Dans le cas contraire, toute la saison 2006 de la troupe était annulée.

**Monsieur le Maire** estime que cette subvention doit rester exceptionnelle.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **60. Semaine nationale d'éducation contre le racisme – Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

Depuis 1988, la Ville de La Roche-sur-Yon organise chaque année un événement dont le thème est la lutte contre le racisme. En 2006, la Ville de La Roche-sur-Yon a participé à la semaine nationale de lutte contre le racisme. Un programme d'animations a été réalisé du 13 au 25 mars, en partenariat avec des associations yonnaises, en direction du jeune public des collèges, des lycées et dans la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche. Certaines associations ont engagé des frais exceptionnels pour répondre à la demande de la Ville et ont sollicité une aide financière.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 168 € à l'association « L'œil de Cauris » pour ses interventions en percussions au collège Haxo les 14, 20 et 21 mars 2006.

- 3 490 € à la compagnie Espace Universalisapo pour ses interventions, répartis comme suit :
  - ✓ défraiement des comédiens pour le spectacle « Jolie-ville-city » le mardi 21 mars à la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche : 2 500 €
  - ✓ intervention au collège Haxo : 450 €
  - ✓ intervention au collège Herriot : 540 €

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 61. Musée – Demande de subvention pour l'acquisition d'œuvres d'art

*Rapporteur : Françoise BERNIER*

Le musée municipal projette l'acquisition, sous réserve de l'avis favorable de la commission régionale d'acquisition des musées :

- d'une photographie de Panos Kokkinias, *Piraeus*, 2003, pour un montant de 7 500 €
- d'une photographie de Vera Lutter, *Looking North, 545 Eighth Avenue, NYC*, 1994, pour un montant de 8 000 €
- d'une photographie de Philippe Ramette, *Paresse irrationnelle (2/3)*, 2003, pour un montant de 10 000 €

Dans ce cadre, le conseil est appelé à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la Région au titre du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées).

**JP. GALLOCHER** fait la déclaration suivante :

« Lors du conseil municipal du 26 juin 2002, nous avons été conviés à nous prononcer sur un « Projet Culturel et Scientifique » présenté par Mme Christelle ROCHETTE, alors attachée de Conservation.

Ce projet faisait, entre autres, état d'une volonté de mettre en place une politique d'acquisition qualifiée « d'à nouveau ambitieuse » chiffrée à 61.000 euros et concernant, en particulier, l'enrichissement du fonds de photographies contemporaines du musée.

La décision qui nous est proposée ce soir s'inscrit manifestement dans cette politique.

Mais nous tenons à rappeler à cette occasion, que, s'il est nécessaire d'acquérir des œuvres nouvelles pour maintenir l'intérêt du public, il est au moins aussi important de maintenir les œuvres détenues dans un bon état de conservation.

Or, je rappelle que ce même rapport faisait également état d'un délabrement inquiétant des différentes collections déjà détenues qui requéraient, d'après son auteur, un budget annuel de 22.900 euros pour être restaurées.

La question que je pose est donc la suivante – elle est toute simple et nous l'avons d'ailleurs posée à plusieurs reprises : qu'a-t-on fait depuis juin 2002, pour restaurer et protéger les œuvres détenues ? Où compte-t-on les exposer ?

Subséquentement, ne pourrait-on pas avoir régulièrement, la liste récapitulative des œuvres acquises, dans le cadre du projet qui a été approuvé par la majorité municipale ? »

**G. BOURMAUD** précise que chaque année le musée obtient une enveloppe financière consacrée à la conservation des œuvres.

En attendant l'ouverture d'un futur musée, les sous-sols des locaux de la rue Jean Jaurès ont été améliorés en ce qui concerne l'hygrométrie notamment, afin de préserver les collections entreposées dans le sous-sol. Par ailleurs, une étude est actuellement en cours sur le plafond du rez-de-chaussée et le plancher du 1<sup>er</sup> étage (libéré par les départements art et cinéma de la médiathèque) pour y installer certaines collections du musée. Il existe sur ce point un but pédagogique puisqu'il est question de faire venir des scolaires pour voir les artisans d'art travailler à la restauration des œuvres. Il est évident que la situation ne sera réellement idéale qu'avec un véritable musée. Tout le monde connaît l'ambition de la Ville à ce sujet.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 62. Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique – Action culturelle – Tarifs des concerts et des stages

*Rapporteur : Françoise BERNIER*

Dans le cadre de sa mission de diffusion culturelle, l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique programme des concerts et spectacles payants, ouverts à tout public (concerts du mardi). Depuis quelques mois, l'école est équipée d'une billetterie informatisée. Afin d'optimiser l'utilisation de

cet outil et de fidéliser les auditeurs, il est proposé de créer, à partir de la saison culturelle 2006-2007, deux tarifs d'abonnement et de revaloriser les tarifs en vigueur actuellement comme suit :

#### Création d'abonnements

→ l'abonnement « *incitation* » (abonnement pour 3 concerts ouvrant droit à une entrée exonérée pour un autre concert à choisir parmi une liste fixée par l'établissement) = 18 €

→ l'abonnement « *saison* » (abonnement pour tous les concerts) = 60 €

#### Concerts

– concert exceptionnel = 10 €

– plein tarif = 6 €

– tarif groupes = 3,5 €

– tarif réduit = 1,5 €

#### Stages

– une journée = 15 €

– un week-end = 23 €

– 3 jours = 31 €

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 63. Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique – Tarifs pour l'année scolaire 2006-2007

*Rapporteur : Françoise BERNIER*

Chaque année, le conseil municipal est appelé à fixer les tarifs pour la prochaine année scolaire. Pour l'année scolaire 2006-2007, ces tarifs prennent en compte les axes prioritaires définis dans le projet d'établissement 2005-2008, insistant sur la nécessaire accessibilité de l'établissement au plus grand nombre.

Il est également proposé, à partir de la rentrée scolaire 2006-2007, un paiement des frais de scolarité en trois appels de cotisation, le premier en novembre, le second début février et le dernier fin mars ; les locations d'instruments de musique font l'objet d'un seul versement.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 64. Acquisition de documents tous supports non scolaires – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'acquisition de documents tous supports, non scolaires, pour les services de la Ville. Il est demandé au conseil d'autoriser la signature des marchés à bons de commande avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres le 5 mai 2006.

Lot	Désignation	Entreprises	Montant minimum annuel TTC (€)	Montant maximum annuel TTC (€)
N° 1	Livres pour Adultes	SA AGORA	44 000	132 000
N° 2	Livres Jeunesse	LIBRAIRIE 85000	20 000	60 000
N° 3	Livres Régionaux	SA AGORA	4 000	12 000
N° 4	Bandes dessinées	LIBRAIRIE 85000	8 500	25 500
N° 5	Livres Reliés et Equipés	BIBLIOTECA	850	2 550
N° 6	Documentation Technique	SA AGORA	2 500	7 500
N° 7	CD audio	CVS	15 500	46 500
N° 8	Films fiction Adulte et Jeunesse	ADAV	14 000	42 000
N° 9	Films documentaires et musicaux et Cédéroms Adultes et Jeunesse	COLACO	8 500	25 500

**J. SOULARD** souligne le travail des services sur ce dossier notamment en terme de transversalité et d'étude des dossiers présentés.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **65. Schéma local d'animation – 2<sup>ème</sup> programme d'action 2006**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Au titre du schéma local d'animation 2006, il est proposé au conseil d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 200 € à l'ADSCAB pour l'organisation de la « Nuit de la danse » les 10 et 11 juin 2006 à la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche.
- 4 000 € à Espace Universalisapo pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition de « Soleil d'Afrik'Antilles » le 26 août prochain dans le jardin de la mairie.
- 5 000 € à l'ACALY pour l'organisation du 3<sup>ème</sup> Salon des arts et des lettres prévu les 6, 7 et 8 octobre 2006.
- 7 000 € à La Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme pour l'organisation de l'Omnium National de Cyclisme sur piste de La Roche-sur-Yon le vendredi 9 juin 2006 au stage Henri Desgrange.
- 2 000 € au Canoë-Kayak Val d'Yon pour les « inter-régions » de vitesse en ligne en canoë-kayak, prévus les 10 et 11 juin prochains sur le plan d'eau de Moulin Papon.

Ce schéma intègre également la prise en charge par la Ville de frais d'organisation du concert « D'une seule voix » le 14 mai 2006 au Manège, à hauteur de 4 650 €.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **66. Mission de suivi à Zibo dans le cadre de la coopération franco-chinoise**

*Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU*

Dans le cadre de sa coopération franco-chinoise, une mission de suivi des projets de coopération en cours avec la ville de Zibo s'est tenue du 20 au 30 mai 2006 en Chine. Ce déplacement a également permis de répondre à l'invitation de la Région des Pays de la Loire pour l'inauguration du Bureau de représentation des Pays de la Loire dans le Shandong et l'ouverture du Salon nautique de Qingdao.

Mme Monique RODDE, adjointe au maire déléguée à l'économie, et Mlle Hélène CREPEAU, chargée de mission aux relations internationales, ont participé à cette mission au titre de la Ville ; M. Alain COULAIS, directeur d'ORYON, et Mme Carole POUJADE, chargée de projets à ORYON, ont également pris part à ce déplacement dans le cadre du développement des échanges économiques entre La Roche-sur-Yon et Zibo.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge les dépenses induites par le déplacement de Mme RODDE et de Mlle CREPEAU.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **67. Renouvellement du conseil des sages – Année 2006 – Approbation du règlement intérieur**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

Le conseil des sages est composé de 60 membres dont la durée du mandat est de trois ans. Il est renouvelable par tiers chaque année. Il est demandé au conseil municipal de désigner les membres du conseil des sages qui seront installés le 12 juin 2006.

Il est également proposé d'approuver le règlement intérieur de cette instance consultative.

**M. NARIOO** souhaite qu'on trouve les moyens pour assurer au sein du conseil des sages une représentativité des femmes plus conforme à la réalité.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## 68. Attribution de subventions d'équipement aux associations

Rapporteur : Carmen BLAYOT

En application du dispositif arrêté le 29 septembre 1999 et portant sur les dispositions applicables à l'acquisition de matériels et mobiliers par les associations, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions d'équipement aux associations suivantes :

Association	Désignation	Montant détaillé	Montant total
Association de Gestion des Pyramides Maison de quartier des Pyramides	4 centrales d'air frais	600,00	16 400,00
	1 grand écran	400,00	
	4 enceintes de sonorisation	1 500,00	
	1 clavier numérique	1 600,00	
	2 webcam	300,00	
	1 serveur informatique	3 500,00	
	10 tables	1 500,00	
	1 ordinateur portable	1 300,00	
	1 caméscope numérique	2 300,00	
	<b>pour le club de jeunes le Rancard :</b>		
	3 banquettes	600,00	
	6 chaises de bar	250,00	
	2 tables basses	250,00	
	matériel de sport	200,00	
	1 encyclopédie et BD	300,00	
	1 congélateur armoire	500,00	
	jeux multimédia	300,00	
	<b>pour le CLSH, espace J. Golly :</b>		
1 ensemble de jeux	1 000,00		
Association du Centre d'Animation Jean Yole Maison de quartier Jean Yole	1 table de ping-pong	560,00	6 335,00
	1 mini-chaîne hi-fi	150,00	
	2 présentoirs pour l'accueil	340,00	
	9 chaises 3 tables rondes pour l'accueil	1 220,00	
	4 tables	1 100,00	
	6 toiles de tente trois places	360,00	
	1 tivoli	845,00	
	1 ordinateur	1 560,00	
1 kit de nettoyage	200,00		
Association pour le Développement social, culturel et l'animation du Bourg Maison de quartier du Bourg	signalétique accueil secretariat	450,00	9 229,00
	2 panneaux d'information hall d'accueil	700,00	
	1 congélateur à tiroir	259,00	
	1 unité centrale pour ordinateur	520,00	
	1 étagère pour photocopieuse	120,00	
	<b>Maison des jeunes</b>		
	rénovation du tapis de billard	420,00	
	4 queues de billard	160,00	
	<b>Centre de loisirs</b>		
	pose barrières escalier mezzanine	300,00	
	cloison pour pièce d'activité	4 300,00	
	15 matelas pour la sieste	800,00	
module pour parcours de motricité	450,00		
1 table basse et 4 fauteuils	750,00		

Association de Gestion de la Vallée Verte Maison de quartier de la Vallée Verte	1 flipper	1 000,00	8 868,00
	1 table hall accueil et 4 chaises	350,00	
	grosses vaisselles	370,00	
	<b>Cyber centre</b>		
	2 tables longues et 10 chaises réunion	480,00	
	5 ordinateurs (pôle enfance)	6 668,00	
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de la Liberté	1 ensemble canapés + table basse	2 025,00	3 430,00
	1 micro ordinateur pour le public	370,00	
	1 micro ordinateur enfance et adulte	700,00	
	1 réfrigérateur	335,00	
Association Vivre à Saint-André Maison de quartier de St andré	1 présentoir à face triple	212,00	3 274,00
	1 portemanteau	72,00	
	6 tables	822,00	
	1 bibliothèque en bois	118,00	
	1 étagère en bois	130,00	
	1 armoire 2 portes	395,00	
	1 armoire 1 porte	470,00	
	12 chaises	345,00	
	2 tables rectangulaires	195,00	
	1 claustra ludique enfant	180,00	
	2 tables rondes	280,00	
	1 tableau veleda	55,00	
Ensemble au val d'Ornay Maison de Quartier du Val d'Ornay	1 Piano pour cuisine maison de quartier	5 350,00	12 600,00
	1 gloriette près de l'étang	3 950,00	
	Etagères pour livres	1 200,00	
	10 tables pour salle de réunions	900,00	
	1 barbecue gaz	1 200,00	
Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest Maison de quartier des Forges	1 portant roulant + cintres anti-vol	200,00	11 875,00
	6 grandes tables pliantes	1 990,00	
	10 petites tables pliantes	2 585,00	
	50 chaises pliantes	4 100,00	
	1 boîte à lettres	40,00	
	Malles pédagogiques	250,00	
	Jeux de plein air	100,00	
	1 lecteur DVD	360,00	
	1 caméscope numérique	850,00	
	3 tentes igloo	600,00	
	1 tente cuisine	800,00	
Association de quartier du Pont Morineau Maison de quartier du Pont Morineau	1 container isotherme pour transport denrées alimentaires	1 070,00	3 570,00
	1 mini four électrique	300,00	
	1 ordinateur portable	1 500,00	
	1 armoire métallique de rangement	450,00	
	1 présentoir pour infos prospectus	250,00	
Football Club des Robreتيères Répartition des coûts entre les quartiers : Pyramides : 590 € ; Robreتيères : 450 €	1 photocopieuse	590,00	1 040,00
	3 tables pour le club-House	450,00	
Basket-Ball Club des Robreتيères Répartition des coûts entre les quartiers : Pyramides : 2 268 € ; Robreتيères : 696 €	réfection de la sono salle Haxo	1 500,00	2 964,00
	1 friteuse	768,00	
	1 armoire de rangement	609,00	
	1 range ballons	87,00	

Association de Gymnastique Volontaire des Robrethères	1 amplificateur	600,00	960,00
	1 casque de sonorisation	360,00	
Association GRAFFITI URBAN RADIO	Matériel HIFI divers	1 100,00	1 770,00
	1 paire d'enceintes	670,00	
Etoile Sportive Ornaysienne Football Vendée La Roche-sur-Yon	1 friteuse	2 700,00	2 700,00
Roche Val d'Ornay Basket	1 sono	1 300,00	1 300,00
Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier - ACYAO	2 tentes de 6 places	954.40	7 001.80
	1 ordinateur portable + programmes	1 332.27	
	<b>Matériel pédagogique grande dimension :</b>		
	1 speed roll maxi	432.95	
	1 palet hollandais	240,00	
	1 twisto	339,66	
	1 equilib 4 niveaux	332.48	
	1 stikasy	379.13	
	1 jeu de grenouille	460.46	
	1 hockey sur table	434,00	
	1 jeu de gruyère	478,00	
	1 fanorona	126.77	
	1 dame chinoise	166.24	
	1 gare au loup	107.64	
	1 jeu de galets	236.80	
	<b>Matériel sportif :</b>		
	9 paires de rollers	456,00	
matériel GRS petite enfance	175.00		
matériel de jonglage	350,00		
<i>Total Général</i>			<i>93 316,80</i>

#### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 69. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ASSO'LAN

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

L'association ASSO'LAN organise une manifestation annuelle de jeux en réseaux. C'est l'occasion pour tous les citoyens de La Roche-sur-Yon de découvrir l'univers informatique de l'internet, des jeux vidéos, du multimédia et des loisirs numériques en général.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour soutenir l'organisation de la manifestation.

#### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 70. Vœu relatif aux nouvelles conditions de financement des écoles privées

*Rapporteur : Patricia CEREJO*

De nombreux maires protestent légitimement contre la circulaire gouvernementale du 2 décembre 2005 fixant les nouvelles conditions du financement par les communes de résidence des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat qui se situent hors du territoire communal.

Si cette circulaire était appliquée en l'état, en cas de désaccord ou de refus exprimé par la municipalité, le montant du forfait communal serait arrêté par l'Inspection d'Académie ou le Préfet en se basant sur les frais de fonctionnement par élève.

Cette circulaire est contraire au principe de laïcité. Plus de dix ans après la tentative d'abrogation de la loi Falloux mise en échec grâce à la mobilisation du monde politique, enseignant, laïque et associatif, un an après la célébration de la loi de séparation de l'Etat et des églises, le gouvernement veut imposer aux communes de financer les écoles privées confessionnelles. Faut-il tout simplement

rappeler que c'est l'école publique et laïque qui est obligatoire ? Le choix du privé relève ensuite de la liberté de chacun.

Ce texte présente donc le risque d'accentuer un déséquilibre entre les communes au motif que le choix d'une école privée n'est pas soumis à une demande de dérogation. Pour la même raison, il portera également atteinte à la mixité sociale pourtant plus que nécessaire au vivre ensemble.

Ce texte est enfin une nouvelle provocation faite aux collectivités et aux maires. A l'heure où la pseudo-décentralisation gouvernementale se traduit par un appauvrissement des finances communales, ils doivent faire face à une charge financière supplémentaire.

La colère des élus dépasse les clivages politiques à tel point que le Bureau de l'Association des Maires de France a demandé au ministre de l'Education Nationale et à son collègue en charge de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire de calquer le dispositif applicable à l'enseignement privé sur celui qui organise la répartition entre communes des dépenses des écoles publiques. Plusieurs recours ont été déposés par des collectivités locales devant le Conseil d'Etat.

La Ville de La Roche-sur-Yon s'oppose fermement à l'application de cette circulaire, relaye les exigences de l'AMF et condamne cette atteinte à la laïcité républicaine et aux finances communales.

**L. CAILLAUD** n'a pas connaissance de cette circulaire. Il se dit attaché à deux principes : celui de la laïcité et celui de la liberté de choix. Mais sans avoir lu le texte du vœu avant la séance, et par conséquent sans connaissance du dossier, les élus du groupe La Roche au Cœur s'abstiennent sur cette question.

**QUESTION ADOPTEE PAR**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES**

**J.P. GALLOCHER** rappelle que son groupe avait proposé un vœu et regrette qu'il n'ait pas été soumis au vote du conseil municipal.

**Monsieur le Maire** indique que ce vœu sur la relance du projet européen a été remis trop tardivement. Il suggère qu'il soit présenté à la commission n° 4 pour étudier l'opportunité de le soumettre au conseil municipal.

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (cf annexe)**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.**

**Le Maire**

**Pierre REGNAULT**